

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE : HARBOR 1241
SERVISE DE NUIT :
Administration : HARBOR 1243
Rédaction : HARBOR 3679
Gérant : HARBOR 4897

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

Vol. XXIII — No 38
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste:
Edition quotidienne
CANADA \$ 6.00
E.-UNIS et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

Encore la pulpe et le papier

Le débat aux Communes britanniques

Les Communes britanniques ont accepté, hier, en seconde lecture le nouveau projet de loi sur le tarif. Tout de suite, car l'on a besoin d'aboutir vite, on s'est mis à la discussion des détails.

Au premier plan se pose la question de la pulpe et du papier. Elle est pour nous, chacun le sait, d'une très grande importance.

Nous sommes l'un des grands producteurs de pulpe et de papier du monde. Dans notre seule province, la prospérité de l'industrie, directement ou indirectement, par la fabrication, par la coupe du bois, par le transport, etc., affecte une partie importante de la population.

A l'heure actuelle, la situation n'est pas gaie. Certains espéraient que le tarif de 10%, dont la Grande-Bretagne se propose de frapper les importations étrangères, servirait indirectement, mais puissamment l'industrie, en lui assurant le marché britannique une place de faveur. On s'imaginait que, frappant la pulpe et le papier du dehors, le nouvel impôt ferait une exception pour les nôtres.

Il n'en est rien. Alors que les Dominions, d'ici novembre, sont pour un certain nombre d'articles, exemptés du tarif de 10% dont la Grande-Bretagne fait le premier élément de sa nouvelle armature économique, la pulpe et le papier à journal, quelle que soit leur provenance, sont tout de suite inscrits sur la liste franche.

Nos fabricants auront donc, sur le marché britannique, à subir la concurrence du monde entier. Pratiquement, cela veut dire, on l'entend bien, la concurrence des pays de l'Europe septentrionale, favorisés par leur richesse forestière et leur proximité du marché britannique.

Les hommes d'affaires, les gouvernants du Canada et de Terre-Neuve, dont les intérêts sont identiques, font de grands efforts pour obtenir que la pulpe et le papier soient exclus de la liste franche. Ceci assurerait aux producteurs des Dominions une préférence de 10% à l'encontre des gens de l'extérieur. Canadiens et Terre-neuviens affirment qu'ils peuvent, à eux seuls, alimenter le marché britannique.

Dès hier, la discussion a fait saillir, à Londres, les points de vue différents, et qui attestent la complexité du problème.

Il y a d'abord les fabricants de papier britanniques qui disent: A l'heure actuelle, nos usines ne travaillent qu'à 73% de la normale, alors qu'on importe le papier à des prix auxquels l'industrie britannique ne peut faire face. Ceux-là voudraient qu'on taxe tous les papiers de l'extérieur; car, il en faut toujours revenir là: du point de vue proprement protectionniste, la concurrence du cousin canadien n'est pas plus agréable que celle du Scandinave étranger. Par contre, il est probable que ces mêmes papetiers ne s'opposent d'aucune façon à l'entrée en franchise de la pulpe, qui est pour eux matière première.

Voilà pour le point de vue, très naturel en régime protectionniste, des producteurs britanniques. Quant aux consommateurs, en l'espèce les grands propriétaires de journaux, ils semblent divisés.

On aurait pu supposer que tous seraient enclins à favoriser l'entrée en franchise de la pulpe et du papier qui, en multipliant les offres, en intensifiant la concurrence, leur permettrait d'acheter à meilleur compte.

Mais certains, partisans de l'entente économique impériale, d'une sorte de fédération économique de la Grande-Bretagne et des Dominions, sont prêts à accepter pour les Dominions (en fait, le Canada, Terre-Neuve) un régime de préférence. Ils supplient leurs confrères de faire, suivant la formule à la mode, un beau geste et de se rallier à ce point de vue.

Les dépêches de ce matin indiquent que certains de ceux-ci ne voient pas les choses sous le même angle. Ils ont l'air de penser que le plus clair résultat du régime de préférence serait d'assurer à lord Beaverbrooke et à lord Rothermere, qui ont de très gros intérêts dans l'industrie de la pulpe et du papier aux Dominions, le moyen de dominer le marché de la presse en Grande-Bretagne. Et, de fait, si le papier des Dominions, vendu à Beaverbrooke et à Rothermere (ou fabriqué par eux) entre en franchise, tandis que le papier de l'extérieur, pour l'achat duquel d'autres journaux peuvent avoir des contrats à long terme, paie 10%, la situation de ces derniers journaux pourrait devenir singulièrement embarrassante.

Par où l'on voit, une fois de plus, que le problème a des aspects très variés et qu'il n'affecte de la même façon ni producteurs et consommateurs, ni même les diverses catégories de producteurs et de consommateurs.

Chose certaine, cependant, si, à la Conférence d'Ottawa, on nous concède un tarif de faveur pour la pulpe et le papier, on s'efforcera d'obtenir en échange le plus large *quid pro quo* possible.

Et c'est de quoi nous n'aurons ni à nous plaindre ni à nous scandaliser.

La devise de la Conférence, en effet, ce sera, et forcément, donnant donnant...

Omer HEROUX

L'actualité

Pour la "Maison Ignace-Bourget"

Notre camarade Benoist, pris jusqu'au cou dans les affaires fédérales, me demande de le remplacer auprès des amis de la maison Ignace-Bourget. Les lecteurs m'excuseront de parler ici de choses graves; la faute en est à nos députés qui remplissent de leur verve toutes les autres colonnes.

Pendant que certaines autres institutions de même genre ferment leur porte ou craignent d'avoir à la fermer, la maison Ignace-Bourget, adoptée par les lecteurs du Devoir, continue son petit bonhomme de chemin. Bien qu'il n'en soit guère question dans nos colonnes, elle marche en vertu de la vitesse acquise, ce qui témoigne de la vigueur propulsive que lui a communiquée notre camarade absent.

Je ne ferai ici, faute d'espace, qu'un seul accusé de réception de certains envois arrivés postérieurement aux derniers articles de notre chroniqueur parlementaire sur sa maison.

Reçu de M. L.-P. Lavallée, Banque Royale, Port Alfred, Qué., \$4.25. M. Lavallée envoie avec une commande pour la librairie cinq dollars et demande de verser le solde à la maison Ignace-Bourget. Cette façon de faire d'une lettre deux bons coups est usitée par plusieurs.

De l'Hôtel Halifax, à Halifax mé-

A Ottawa

MM. Bennett et King reviennent à l'affaire de Beauharnois

Cette compagnie a-t-elle souscrit aux fonds d'élection conservateurs? — Le gouvernement et la radio — La coupure de 10% dans les salaires

M. AIME GEOFFRION A L'ENQUETE DU SENAT

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 16. — La Chambre des Communes a ouvert sa séance d'aujourd'hui avec un feuilleton si peu chargé que l'on pouvait se demander comment les députés parviendraient à étirer le temps jusqu'à onze heures. Non seulement y sont-ils parvenus mais la journée n'a pas manqué d'intérêt même s'il faut admettre qu'il ne s'est pas fait grand travail.

Un nouveau duel s'est produit entre le premier ministre et le leader de l'opposition à propos de la Beauharnois Power et des caisses électORALES.

Le premier ministre a annoncé que le gouvernement demanderait bientôt à un comité de la Chambre d'entreprendre une nouvelle enquête sur la radio. Il s'agit de savoir si la radio doit être laissée à des entreprises privées ou si le gouvernement ne ferait pas mieux d'en entreprendre lui-même l'exploitation.

La bataille des crédits s'est engagée de vigoureuse façon. A propos de la réduction de dix pour cent des salaires de tous les fonctionnaires, l'opposition tant libérale que progressiste est parvenue à tenir la droite ministérielle en échec pendant plus de trois heures. A l'ajournement de 11 heures, les deux partis restaient sur leurs positions, la gauche ayant obtenu cependant un avantage non douteux.

Le ministre de la justice, M. Hugh Guthrie, qui remplaçait le premier ministre, a laissé entendre que l'une de ses objections, la principale, lui paraissait bien fondée et qu'il la soumettrait au chef du gouvernement. Si M. Bennett est de l'avis de M. Guthrie, l'étude des crédits ministériels va se trouver interrompue pour un certain temps.

Pour compléter le résumé de la journée parlementaire, disons que le comité sénatorial chargé d'enquêter de nouveau sur les affaires de la Beauharnois Power — finira-t-on jamais par classer cette affaire?

fédération de Québec expédient un deuxième versement hebdomadaire de \$10.00, avec engagement de continuer ainsi jusqu'au 1er mai prochain. Merci d'avance, merci six fois.

Les accusés de réception pour le Cercle Lassalle (\$20.25); pour le Club de publicité, (\$15.00), et la pièce d'or de cinq dollars envoyée par un revenant, nécessitent quelques commentaires que nous ferons un jour où l'espace sera moins rare.

L. D.

Bloc-notes

Mise au point

A la fin de la semaine dernière, M. Taschereau, dans un mouvement d'humeur, a dit un nouveau mot à l'égard de la "bonne presse", ainsi qu'il l'appelle avec dédain; et il s'en est pris en particulier à un journaliste de l'Action catholique coupable d'avoir déjà chanté les louanges du gouvernement, à ce qu'il lui paraît; nous disons "coupable", car M. Taschereau lui fait presque un crime, ou d'avoir jadis louangé le gouvernement, ou de ne pas continuer à le faire. Comme si le fait de féliciter le gouvernement pour un acte ou une loi en particulier obligeait un journaliste à ne plus jamais le critiquer; et comme si le journaliste indépendant n'avait pas droit de distinguer entre les actes et les lois du gouvernement et se trouvait placé dans cette stricte alternative ou de les condamner tous ou de les critiquer tous. Parce qu'il a approuvé un ou plusieurs, son sort est clair: il serait lié au ministère et s'il osait plus tard le critiquer, il manquera de la loyauté la plus élémentaire. Singulière conception du rôle et de la liberté du journaliste! Le directeur de l'Action catholique, M. Jules Dorion, homme pondéré, met les choses au point. "Nous n'avons pas le ridicule de nous croire infallibles", écrit-il après avoir noté qu'à l'Action catholique l'on a toujours admiré la puissance de travail et le brio de M. Taschereau à se lancer à la besogne, si l'on a fait parfois des réserves sur ses actes officiels. Si M. Taschereau a fait à un collaborateur du journal québécois mis en cause des reproches amers, c'est que celui-ci a critiqué un projet de loi, usant du droit élémentaire du journaliste. "On soumet les projets de loi pour qu'ils soient discutés... Même on écoute les délégations de l'extérieur ou les représentations privées... n'est-ce pas à cause d'influences de ce genre que la taxe sur la bière n'a pas vu le jour?" — et l'Action catholique seule n'aurait pas le droit de faire entendre sa voix? La prétention est ridicule. Et l'insinuation que l'argent du peuple distribué par les mains du gou-

re? — a tenu une courte séance, dans l'après-midi, et s'est ajourné au 2 mars. Ce jour-là, le premier témoin, Me Aimé Geoffrion, de Montréal, membre du conseil d'administration de la compagnie, sera interrogé.

Et maintenant reprenons chacune de ces choses dans l'ordre indiqué.

Le duel des chefs

La Beauharnois Power a-t-elle ou n'a-t-elle pas souscrit à la caisse électorale du parti conservateur? C'est un point que l'on devrait ici s'efforcer d'éclaircir; autrement la Chambre ne se mettra pas de sitôt au travail. Chaque semaine sinon chaque jour, les députés devront sacrifier quelques heures à cette affaire.

Nouvelle passe d'armes, cet après-midi entre les deux chefs. MM. Bennett et Mackenzie King se sont réciproquement cités des textes abondants mais sans parvenir à se convaincre. Il s'agit d'abord de savoir ce que M. Mackenzie King a dit ou n'a pas dit dans son discours maintenant fameux de London. Si l'on parvenait à établir ce que le chef libéral a dit, il resterait ensuite à faire admettre par M. Bennett que son antagoniste avait raison de parler comme il l'a fait. Ce ne serait pas une mince tâche, et nous n'en sommes pas encore là.

M. Bennett avait promis, hier soir, de lire à la Chambre de copieux extraits du discours de M. Mackenzie King à London. Il tient parole. Sitôt la séance ouverte, il prend la parole.

Il lit d'abord des extraits du discours incriminé puis il commente: "Des déclarations du chef libéral se dégagent nettement l'idée que le parti conservateur a reçu une souscription de la Beauharnois et que cette souscription a été ensuite remboursée."

Or, d'après M. Bennett, ces déclarations ne sont que faussetés. Au

(Suite à la dernière page)

vernement sert à ouvrir ou à fermer la bouche des citoyens est pitoyable dans la bouche d'un "ministère", dit M. Dorion. Pourtant, c'est ce régime que le ministère entend pratiquer avec tant de journaux de la province.

En marge d'un débat

On a parlé hier du bill Bercovitch, à l'Assemblée législative. Et le parrain de ce projet de loi a commencé par dire que "toutes les races et les religions ont toujours été respectées et ont reçu un traitement juste et équitable", dans notre province. C'était dès le début indiquer sans le vouloir que MM. Bercovitch et Cohen n'ont pas raison de réclamer une loi dont la fin principale serait de protéger leur race et leur religion en particulier. Parce qu'il y a d'obscures campagnes contre les Juifs dans notre province, — qu'on nous cite un pays où certains journaux ou revues ne versent pas périodiquement dans l'antisémitisme, — nous devrions bouleverser l'économie de nos lois, mettre dans les statuts une législation abusive, vexatoire, tracassière et qui ouvre la porte à toutes sortes de manœuvres de chantage? Allons donc! M. Stockwell a vite démolie le plaidoyer spécieux des deux députés montés à l'Assemblée pour le débat la lumière du bon sens inattaquable; même il a bien indiqué comment les campagnes du genre de celles dont MM. Bercovitch et Cohen se plaignent ne relèvent que d'un tribunal: celui du mépris. A la suite des nombreuses attaques lancées contre le groupe de langue française de la Saskatchewan, celui-ci s'est-il avisé de proposer à Regina une loi comme celle des deux députés israéliites de Montréal? Les Canadiens de langue française n'ont pas eu pareille idée et ils se sont défendus autrement. Ils avaient d'autres manières de réaction, et ils en ont usé. Au reste, MM. Bercovitch et Cohen, avec leur bill d'injonction, se mettent en singulière posture, pour des avocats auxquels l'on a fait toute une réputation. Jusqu'ici, dans notre code de procédure civile, l'injonction est une procédure accessoire, jamais une procédure maîtresse, si l'on peut dire; elle se greffe toujours sur une action de nature spéciale. Or, MM. Bercovitch et Cohen veulent en faire une procédure nouvelle, n'accompagnant aucune autre action, procédure contre laquelle on pourra user et abuser contre la presse à tout moment et sous l'impulsion d'un prétexte, ainsi que l'a démontré judicieusement M. Stockwell. Les lois présentes protègent tout aussi bien les Juifs que les autres citoyens de la province. Et sous couleur d'amender notre législation, l'on ne doit pas chercher à créer ici de race taboue, de race "choisie".

G. P.

A QUEBEC

MM. Bercovitch, Cohen, le bill Bercovitch et M. Stockwell

Les deux députés israéliites de Montréal plaident en faveur d'une loi nouvelle qui servirait à mettre fin aux campagnes d'antisémitisme québécois — Où il est question des Protocoles, d'Henry Ford, de L.-J. Papineau, etc.

M. R. F. STOCKWELL DEMANTIBULE LE PLAIDOYER DE MM. BERCOVITCH ET COHEN

(Par ALEXIS GAGNON)

Québec, 17. — Le débat sur le bill Bercovitch a eu lieu hier après-midi.

MM. Peter Bercovitch et Joseph Cohen, les deux députés juifs de la Chambre, ont fait un plaidoyer passionné en faveur de leurs coreligionnaires contre certains journaux qui depuis deux ans leur livrent une guerre sans merci dans tous les domaines.

M. Bercovitch a ouvert le débat, suivi par M. Cohen. M. Stockwell a exposé la contrepartie de la thèse et M. Lucien Dugas a ajourné le débat.

Les chances d'adoption du bill paraissent s'évanouir. Lorsque la question a été soumise au caucus des ministères, le bill a été approuvé par 40 voix contre 10, à ce que nous avons appris. Mais depuis, plusieurs députés sont hésitants.

Au cours de la séance du soir, le débat sur les unités sanitaires a pris fin. M. J.-A. Francoeur, député de Dorion, a fait sur ce sujet un excellent discours. M. Perrault, ministre de la voirie, a exposé le point de vue qu'il vaudrait mieux attendre, vu l'état précaire des finances.

M. le Dr Plante a rappelé que M. Athanase David, retenu chez lui, pour raisons de santé, avait envoyé un bill au ministère pour rendre les unités sanitaires obligatoires. Il s'étonne qu'on n'ait pas jugé à propos de présenter ce bill. M. Plante a terminé le débat par des remarques judicieuses.

La vigueur de la réplique de M. Plante a obligé le premier ministre à intervenir pour définir la position du gouvernement. Ce dernier est absolument en faveur des unités sanitaires obligatoires et, l'an prochain, ce sera le premier article du programme législatif du gouvernement. Mais l'état des finances en général, dans les municipalités est tel qu'il vaut mieux attendre encore, afin de familiariser la population à l'idée émise.

Les conserves alimentaires

M. Godbout annonce un projet de loi relatif aux conserves alimentaires. Il explique qu'il s'agit de soumettre l'industrie des conserves à l'inspection sanitaire et à la classification. La loi fédérale ne couvre que le commerce qui se fait à l'extérieur de la province.

A une question de la gauche, le ministre répond que ce projet a été demandé par les fabricants de conserves.

Les ponts de péage

La Chambre est ensuite appelée à voter en troisième lecture le bill modifiant la loi concernant le pont sur la rivière Batiscan et les ponts de l'île Perrot. M. Maurice Duplessis fait remarquer que la modification est importante, car auparavant les taux de péage devaient être en conformité avec les besoins de ces ponts. Constatant qu'ils paient trop, ajoute M. Duplessis, on veut modifier la loi pour ne pas baisser les taux. Dans une loi adoptée en 1915 et présentée par le ministre du travail d'alors, premier ministre d'aujourd'hui, on lisait dans le préambule: "Considérant que les ponts de péage constituent une entrave au commerce, à l'industrie et à l'agriculture", etc. C'est cette politique que nous combattons de ce côté-ci de la Chambre et je trouve qu'on a changé du côté de la droite. Le bill n'a pas sa raison d'être.

M. Sabourin, député de Vaudreuil, estime que les gens de l'île Perrot paient trop cher et demande au gouvernement de réduire le coût du passage pour les gens des environs, ceux qui utilisent le pont fréquemment.

M. Taschereau répond que le gouvernement pratique cette politique et tend à réduire les taux partout.

Le pont de Caughnawaga

La Chambre se forme ensuite en comité plénier pour étudier les résolutions relatives à la "Loi modifiant la loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga".

M. Duplessis ouvre tout de suite le feu et demande comment il se fait que ce bill a comme parrain le ministre des terres au lieu du ministre des travaux publics. M. Mercier fait toute la genèse de ce projet de pont. Une commission chargée de s'aboucher avec Ottawa et Québec a été formée en 1928. Elle réussit à obtenir de Québec que le gouvernement paie 50% du coût. Le gouvernement King retarda sa réponse et les élections survinrent. Sollicité de faire sa part, M. Bennett refusa parce qu'on projetait de

faire un pont de péage. L'an dernier, la Commission du pont de Caughnawaga obtint que le provincial se chargeât de tout le coût et la Législature vota un crédit à même les huit millions pour la politique des grands ponts. Cette année, on demande de modifier la loi pour autoriser une dépense de trois millions.

M. Maurice Duplessis prétend que M. Mercier est en passe de devenir l'architecte des ponts de statuts. En effet, dit-il, depuis que la commission existe, le ministre des terres n'a pu rien faire de plus que de modifier les statuts pour augmenter ou modifier ses droits. L'été dernier, comme on allait avoir des élections et que le député de Châteauguay n'avait rien à montrer à ses électeurs, il demanda au président de la Commission des eaux courantes, c'est-à-dire à lui-même, de lui avancer de l'argent pour commencer les sondages. Comme il faut maintenant payer, on demande à la Législature de payer.

Après une discussion assez longue sur ce sujet, les résolutions ont été adoptées en première et deuxième lectures. La troisième lecture en est retardée à la prochaine séance.

Le bill Bercovitch

Le premier ministre appelle alors le bill Bercovitch. Le député de Saint-Louis se lève et prononce le discours suivant:

La population de cette province est formée de races nombreuses. Les Canadiens français sont en majorité, mais toutes les minorités ont des droits égaux devant la loi et toutes les races et les religions ont toujours été respectées et ont reçu un traitement juste et équitable.

Ce n'est que tout récemment qu'on a surgi une série de journaux à peine dignes de ce nom. Ils ont commencé une série d'articles dont le but était de semer la dissension dans la population heureuse et satisfait de cette province. L'audace de ces journaux n'a cessé de grandir et ils semblent maintenant avoir perdu tout sens des proportions et du respect de la justice; leurs libelles et leurs appels enflammés ne connaissent plus de bornes.

Les citoyens de toutes les classes et de toutes les croyances religieuses qui habitent Québec ont travaillé en harmonie; ils ont uni leurs efforts pour développer notre province afin de faire une nation canadienne dans le plein et véritable sens du mot. Ils ont voulu que chacun jouisse des libertés populaires. Ces journaux qui ont systématiquement attaqué les races et les croyances et même quelques-uns des plus grands hommes du pays, ont fait tout en leur possible pour détruire ce bon esprit qui anime la population de notre province, pour détruire l'harmonie, la concorde et l'esprit de bonne entente que les nationalités nourrissent les unes envers les autres. Aujourd'hui, pour ces journaux, l'honneur des individus n'existe plus; il n'y a plus rien de sacré. Aucune religion n'est respectée par ces feuilles qui, chaque semaine, fourmillent d'articles libelleux et qui lancent à travers la province les insinuations les plus mensongères. Toute cette campagne n'a qu'un but: fausser la mentalité de la population entre un élément qui a toujours été soucieux de respecter les lois et qui se conforme aux exigences des pays où il s'est établi.

Tout récemment encore, dans une de ces feuilles, on publiait une déclaration ridicule: Les Juifs, disait le journal, ont, d'après le Talmud, le droit de mettre à mort les chrétiens et de se livrer à tous les crimes que mentionne le code criminel. C'est un tissu d'abominables faussetés dont on se sert pour faire détester et pour ridiculiser une classe respectable de la population de cette province.

L'antisémitisme

L'antisémitisme n'est pas chose nouvelle dans le monde. Cependant, les campagnes antisémites ont été pour la plupart confinées à l'Europe, et la province de Québec avait été exempte de cette plaie jusqu'à tout récemment. C'est insupportable que qu'on a publié de sottises sur cette question: ainsi, Herman Von Sraffenstein prétendait que la duplicité des Juifs était due au grand nombre de Juifs qui faisaient partie de l'ordre. Pendant un certain temps, Henry Ford subventionnait le *Dearborn Independent*, journal violemment antisémite, mais il convient d'ajouter, pour l'honneur de Henri Ford, qu'après avoir examiné les articles antisémites que publiait son journal, il en a découvert la fausseté et s'en est excusé auprès de la population juive. On me permettra de citer

un paragraphe de ces excuses, qui se lit comme suit:

"C'est ainsi que j'ai été amené à étudier personnellement cette question afin de vérifier la nature précise de ces articles. Comme conséquence, j'avoue que j'ai été profondément mortifié de constater que ce journal destiné à faire oeuvre constructive et non destructive, avait servi à ressusciter des racontars évanescents, à faire croire aux sol-disant protocoles des Sages de Sion, qui, ainsi qu'on l'a prouvé, étaient de grossiers mensonges, et que ce journal avait servi aussi à répandre l'histoire d'une conspiration des Juifs pour contrôler le capital et les industries du monde, sans compter les multiples accusations d'attentat à la pudeur, à l'ordre public et à la morale."

Les "Protocoles de Sion"

Les protocoles de Sion dont certains journaux de la province de Québec font état sont reconnus par l'histoire comme un cruel et terrible mensonge inventé dans le but de diffamer la population juive entière. Dès 1925, le *London Times* publiait un exposé des protocoles et prouvait qu'ils étaient le produit de l'autocratie russe, et rien autre chose qu'une masse de sottises répandues par les agitateurs antisémites.

Déclaration d'un groupe d'Américains

Alors que la campagne antisémite conduite par le *Dearborn Independent* aux Etats-Unis battait son plein il y a quelques années, voyons ce que des hommes reconnus comme les chrétiens les plus éminents en Amérique pensaient de cette campagne. Je vous donne cette déclaration intitulée: "Le péril des préjugés de races".

"Nous, soussignés, nés Gentils, et de religion chrétienne constatons avec un profond regret et désapprobation la naissance dans ce pays d'une campagne antisémite organisée, conduite de la même manière que les mêmes campagnes du genre en Europe. Nous regrettons vivement la publication de volumes, pamphlets, et articles de journaux rédigés dans le but de provoquer la méfiance envers nos compatriotes d'origine juive et de mettre en doute leur loyauté et leur patriotisme. Ces publications auxquelles on a donné une large publicité introduisent dans notre vie politique nationale un nouvel esprit dangereux, absolument contraire à nos traditions et nos idéaux, et subversif de notre système de gouvernement. On lance un défi, et on met en péril la démocratie américaine."

"Nous protestons contre cette campagne de préjugés et de haine, non seulement parce qu'elle est injuste contre ceux qui en sont les victimes, mais aussi et surtout parce que nous sommes convaincus qu'elle est totalement incompatible avec le libre exercice du droit de citoyen américain. La conséquence logique qui résulterait de la réussite d'une telle campagne serait de diviser les citoyens dans des guerres de race et de religion, et finalement l'obligation de qualifications religieuses pour déterminer le droit de citoyen."

"La loyauté et le patriotisme de nos concitoyens juifs sont égaux à ceux de toute autre partie de notre population, et nous n'avons point à les défendre. Dès l'établissement de cette république jusqu'à la récente guerre mondiale, des hommes et des femmes de race et de foi juives ont contribué noblement à former notre grande nation et à maintenir notre prestige et à honorer parmi les nations du monde. Ainsi donc, une campagne antisémite dans ce pays ne peut avoir la moindre justification."

"Invariablement, ou presque, l'antisémitisme est accompagné du mépris des lois, de l'autorité, et de la justice. On le trouve aussi associé invariablement avec d'autres puissances sinistres, particulièrement les puissances de corruption, de réaction et d'oppression."

"Nous croyons que nous ne devons pas laisser les hommes et les femmes de foi juive combattre seuls ce fléau, mais qu'il est du devoir strict des citoyens qui ne sont pas juifs, de race ou de religion de le combattre. En conséquence, nous protestons avec véhémence contre cette propagande malfaisante, et nous demandons à nos concitoyens, nés Gentils et de foi chrétienne, d'unir leurs efforts aux nôtres pour y mettre fin. Faisons un appel en particulier à ceux qui font partie de l'opinion publique, au clergé et aux pasteurs de toutes les églises chrétiennes, aux publicistes, aux professeurs, aux éditeurs, et aux hommes d'Etat, de combattre ce mouvement d'agitation antiaméricaine et antichrétienne."

(Suite à la page 2)

EN PAGE 4: — Le cours d'apologétique du R. P. Adélard Dugré, S. J.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

BEAU ET FROID
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 26.
Minimum aujourd'hui 18.
Même date l'an dernier 28.
Même date l'an dernier 12.

BAROMETRE

10 heures a.m. 29.59, 11 heures a.m. 29.48.

Midi: 29.43.

Chiffres fournis par le service météorologique de Montréal, 1610 St-Denis, Montréal.

Pour l'honneur du Japon

Le conseil de la S. D. N. demande à ce pays de cesser les hostilités en Chine — Les Japonais assemblent une formidable escadre aérienne et somment en même temps l'armée chinoise de s'éloigner de Changhaï

Genève, 17 (S.P.A.) — Le conseil de la Société des nations a publié aujourd'hui un appel au "suprême sens de l'honneur du Japon" et a demandé à ce pays de cesser les hostilités en Chine.

Dans une communication au délégué japonais Nakata Sato, le comité des douze membres neutres du conseil rappelle au Japon que la Société des nations ne peut admettre comme valide l'occupation japonaise de la Chine à cause de l'article X du covenant, lequel garantit l'intégrité territoriale des membres. Il déclare que "l'incident de Changhaï" a causé une profonde impression sur l'opinion publique mondiale, qu'il peut être un obstacle à la conférence de désarmement. Enfin, après avoir préconisé l'arbitrage au moyen d'une commission, le comité déclare qu'il se rend bien compte des griefs du Japon, mais qu'il déplore profondément que le Japon soit incapable d'accepter la méthode de règlement pacifique que le covenant contient. "Nous soulignons le fait", dit le comité, "que suivant le pacte Kellogg, toutes les querelles internationales doivent être réglées à l'amiable".

La "Terre de paix"

Moukden, Mandchourie, 17 (S.P.A.) — Chao Hsin Po, maire de Moukden et l'un des plus chauds partisans des Japonais, a été chargé de rédiger la proclamation d'un nouvel Etat formé de la Mandchourie et d'une partie de la Mongolie.

Au cours de conférences ces jours derniers, on a proposé de donner au nouvel Etat de nom d'"Ankou", ce qui signifie "Terre de paix".

Deux marins anglais blessés

Changhaï, 17 (S.P.A.) — Droits réservés — Les Japonais et les Chinois continuent aujourd'hui le duel d'artillerie qu'ils ont commencé hier soir. Un obus chinois, affirmé-t-on, est tombé sur un quai de Houangpou et a blessé mortellement deux marins britanniques, qui y montaient la garde.

Les Japonais sont en train d'assembler avec une hâte fébrile la plus forte escadre aérienne qu'on ait encore vue en territoire chinois.

Sommation japonaise

Tokio, 17 (S.P.A.) — Le gouvernement japonais a autorisé la remise aux autorités chinoises de Changhaï d'une sommation exigeant que l'armée chinoise s'éloigne de Changhaï sous peine d'une offensive japonaise.

Les forces militaires de la Russie

LES CHIFFRES FOURNIS PAR LE GOUVERNEMENT SOVIETIQUE A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Genève, 17 (S.P.A.) — Suivant des chiffres que le gouvernement soviétique a fournis à la Société des nations et à la conférence de désarmement, la Russie a une armée de 504,303 hommes, des effectifs navals de 20,000 hommes et des effectifs d'aviation de 28,000 hommes. Le tonnage global de sa marine est de 160,000 tonnes. Ses avions militaires sont au nombre de 750. Le Guépéou — police secrète — compte 45,000 hommes. En 1931, la Russie a affecté au total 1,290,000,000 de roubles (environ 8645,000,000) à ses forces armées.

Tous les pays qui participent à la conférence de désarmement sont tenus de révéler leurs effectifs et leur budget de forces armées.

L'"Irish Press" et son directeur condamnés

Dublin, Etat libre d'Irlande, 17. (S.P.A.) — Un tribunal militaire a déclaré l'"Irish Press" et son directeur, M. Frank Gallagher, coupables de libelles séditieux, sous quatre chefs d'accusation, et les a condamnés à une amende de cent livres sterling chacun.

Auditorium de l'Ecole du Plateau

(Parc LaFontaine)
le vendredi 4 mars
Honnêtes ou canailles ?

conférence par
M. Henri Bourassa

sous les auspices de l'A.C.V.
Section Mont-Royal.

Billets en vente: au "Devoir", chez M. J. F. Chartrand, 1610 Ave. LaSalle (AT. 1717); A. Raynault, 3574 Ontario Est (CL. 3501); Lucien Houde, 2862 William (DAVID. 5187); Z. Gagnon, 1201 St-Denis (BOULEVARD. 0156); J.-A. Guenée, 2044 Centre (WT. 5757); J.-E. Lussier, 4797, Christopher-Columb (CL. 6620).

ENTRÉE: \$1.00.

La conférence du désarmement

La France n'a plus qu'un simple observateur à Genève — La Finlande, la Roumanie, l'Esthonie, l'Autriche et l'Uruguay présentent leurs thèses

Genève, 17. (S. P. A.) — La France a un simple observateur pour représenter à la conférence de désarmement, aujourd'hui. L'annonce des thèses finlandaise, roumaine, esthonienne, autrichienne et uruguayenne a marqué la journée.

Le baron Vrio-Kashinen a dit que la Finlande préconise la délimitation des frontières. Le ministre des affaires étrangères Ghika a annoncé que la Roumanie appuie le projet français de confier une armée internationale à la Société des nations. M. Ghika a aussi proposé de supprimer des manuels scolaires tout ce qui peut inciter à la guerre.

Les délégations esthonienne et autrichienne ont préconisé le désarmement économique. La délégation uruguayenne a montré en exemple les bonnes relations de l'Uruguay avec ses voisins.

Le départ de la délégation française retardera de plusieurs jours certains travaux.

Abolition de l'escouade municipale des narcotiques

L'escouade municipale des narcotiques, qui était sous la direction du sergent Hector Valade jusqu'à ces derniers temps alors qu'il fut arrêté sous l'accusation d'avoir fait lui-même le commerce des narcotiques, vient d'être abolie par le chef de police Dufresne. C'est ce qu'on a annoncé hier après-midi aux bureaux de la police. A l'avenir, c'est la gendarmerie fédérale qui s'occupera seule des causes de narcotiques. Aucune déclaration officielle n'a été faite à ce sujet, mais c'est ce qu'on comprend.

Depuis que la gendarmerie fédérale avait commencé sa campagne contre les vendeurs de narcotiques à Montréal, on répétait que l'escouade municipale était appelée à disparaître. L'accusation portée contre le sergent Valade a brusqué les choses.

La police montée se plaignait des méthodes de la police municipale qui nuisaient aux causes entreprises par elle. Seule à opérer maintenant contre les vendeurs de drogues, la gendarmerie fédérale prétend qu'elle fera un bien meilleur travail.

D'après certains officiers de la police fédérale, Montréal est actuellement le centre de distribution de drogues dans l'Amérique du Nord. Les narcotiques peuvent facilement parvenir jusqu'ici par les chemins de fer et par les navires sans qu'il soit possible de les empêcher. Le commerce des narcotiques à Montréal serait comparable au commerce des spiritueux à Chicago.

La police fédérale complète plusieurs bonnes causes qui portaient un coup décisif aux commerçants de drogues.

L'affaire Memel

Genève, 17 (S.P.A.) — Le conflit de l'Allemagne et de la Lithuanie au sujet de l'arrestation de M. Boetche, président du conseil de la ville internationale de Memel, sera soumis au tribunal international de La Haye. Le conseil de la Société des nations déclare qu'il ne peut pas juger la question, parce que la Lithuanie empêche des citoyens de Memel de venir témoigner à Genève.

La Lithuanie accuse M. Boetche d'avoir traité avec une puissance étrangère et l'a déclaré justiciable des autorités militaires lithuanaises.

L'électricité en Ontario

M. HENRY EXPLIQUE POURQUOI L'HYDRO A ACHETÉ DE L'ELECTRICITE DANS QUEBEC — LE GOUVERNEMENT KING A CONTRECARRE LES DROITS DE L'ONTARIO

Toronto, 17. (S. P. C.) — En réponse à une interpellation de M. W. E. N. Sinclair, chef libéral, le premier ministre Henry a affirmé que l'Hydro-électrique a acheté de l'électricité dans le Québec, parce que l'administration Mackenzie King a contre-caré les droits de l'Ontario dans le projet du barrage du Saint-Laurent. Il a dit qu'en 1924, l'Hydro-électrique a formellement demandé au département fédéral chargé des cours d'eau l'autorisation d'exploiter la houille blanche de la partie internationale du Saint-Laurent et que quatre ans plus tard, l'ex-premier ministre Ferguson réitérait en vain cette demande, l'espérant qu'avant la prorogation, a-t-il ajouté, nous serons en mesure de montrer qu'il y a eu réel progrès (pour l'exploitation de la houille blanche du St-Laurent) et qu'avec le présent gouvernement fédéral nous obtiendrons à quelque chose.

Indiens arrêtés et condamnés

Bombay, Inde, 17. (S. P. A.) — La police a arrêté aujourd'hui une centaine de nationalistes affectés au "piquetage" d'une salle où des permis de vendre des spiritueux étaient mis aux enchères. Il y avait plusieurs femmes dans le groupe. En moins d'une demi-heure, soixante avaient été jugés et condamnés à six mois d'emprisonnement.

Le procès de Laurence

On l'accuse d'avoir voulu corrompre un détective et s'emparer de documents électoraux — Protection promise et la somme de \$8,000 — Les services de M. Foureau

Le juge C. A. Wilson a ajourné la Cour du Banc du Roi à 2 heures cet après-midi, alors que va se continuer le procès d'Edmond Laurence Pénneé a déclaré en rompre un détective et s'emparer de documents électoraux.

Laurent Pénneé a déclaré en Cour ce matin dans son témoignage que Laurent Pénneé avait offert la protection de M. Camillien Houde et de M. Allan Bray s'il voulait s'introduire dans le bureau du détective Jargailles et lui remettre les documents électoraux qu'il y trouverait. Le détective Pénneé, après avoir consulté ses chefs, accepta, mais Laurence a préféré les services d'un autre détective, Honoré Foureau, ancien garde-corps de M. Médéric Martin.

Le détective Foureau devait remettre les documents électoraux à Edmond Laurence qui s'était engagé à lui donner \$8,000 en retour et, en plus, à lui assurer toute la protection dont il aurait besoin.

Pour l'alcool de fabrication illicite

Le juge Lacroix entendait ce matin une cause où la police fédérale accuse un prévenu d'avoir été trouvé en possession de spiritueux de fabrication illicite. Un certificat d'un analyste à l'emploi du gouvernement fédéral indique que l'alcool trouvé en possession de l'accusé ne provient pas de la Commission des Liqueurs.

L'avocat de la défense, Me Gagné, a fait remarquer que cette preuve ne suffit pas et que depuis que la loi est devenue tellement sévère qu'il n'y a plus d'option d'amende il faut prendre toutes les précautions pour ne pas condamner à la prison des personnes qui ne le méritent pas.

Le juge Lacroix a déclaré qu'il est d'autant plus opportun de redoubler de prudence dans la preuve que la loi est plus sévère. Il est possible qu'un accusé puisse posséder de l'alcool autre que celui de la commission et qu'il soit parfaitement dans son droit. En supposant que cet alcool provienne de l'Ontario, il ne serait pas semblable à celui de la commission de Québec et cependant il aurait droit de le posséder.

Le juge a donné à la cause en délibéré afin de donner à la poursuite le temps de compléter sa preuve.

La réciprocité commerciale dans l'Empire

Canberra, Australie, 17. (S. P. C.) — Suivant le discours du Trône, que le gouverneur général, sir Isaac Isaacs, a lu aujourd'hui, le nouveau gouvernement d'Australie croit que 1932 offrira une occasion unique de promouvoir la réciprocité commerciale dans l'Empire.

Le "Graf Zeppelin" partira pour l'Amérique

Washington, 17 (S.P.A.) — Le commandant du Graf Zeppelin annonce que si les conditions sont favorables, son dirigeable partira pour l'Amérique du Nord cette semaine.

Mort de sir Edgar Speyer

Berlin, 17 (S.P.A.) — Sir Edgar Speyer, financier et président du métro de Londres, est mort à l'âge de 69 ans.

Sir Edgar était arrivé à Berlin il y a quelques semaines pour subir une opération au nez. Une hémorragie l'a emporté.

En 1915, les journaux britanniques l'accusaient de pro-germanisme. Il s'en alla vivre aux Etats-Unis. Il prétendait avoir droit à son titre de conseiller privé. Il gagna sa cause cette année-là, mais en 1921, on lui refusa le titre de citoyen britannique.

M. MacDonald préside une séance

Londres, 17. (S. P. A.) — Un bandeau sur l'oeil gauche, le premier ministre MacDonald est arrivé à Downing Street aujourd'hui, pour présider une importante réunion du cabinet.

Le marché St-Jean-Baptiste

Le comité exécutif a ouvert à midi des soumissions pour la reconstruction du marché Saint-Jean-Baptiste; sur une quinzaine de soumissions, la plus basse est celle de la "Concrete Construction Co." au prix de \$210,000.

Les soumissions demandées pour des réparations au marché Saint-Laurent ne comportent qu'une partie des travaux qu'on a divisés en trois groupes; les soumissions ouvertes à midi varient de \$30,000 à \$40,000.

Des fissures au Vatican

Cité Vaticane, 17 (S. P. A.) — Des ingénieurs ont ordonné d'enlever de lourds monuments anciens d'une partie du palais du Vatican parce qu'ils ont trouvé des fissures dans la maçonnerie.

L'arrestation d'un journaliste

M. Elzéar Dallaire, directeur d'un hebdomadaire de Shawinigan, a passé la journée d'hier en prison — La suite d'un jugement en libelle en faveur du Dr Guibord, ancien maire de Grand'Mère

Les Trois-Rivières, 17 (D.N.C.) — Une sensation a été créée dans notre district alors qu'un journaliste bien connu, M. Elzéar Dallaire, a été conduit à la prison locale, où il a passé la journée d'hier. Le juge H.-A. Fortier a accordé, à midi, une requête pour l'élargissement temporaire de Dallaire. C'est le point culminant d'une querelle légale entre le directeur d'un hebdomadaire de Shawinigan, qui réside cependant à Grand'Mère et l'ex-maire de cette dernière ville, le Dr J.-R. Guibord, qui fut déqualifié de sa fonction de premier magistrat, à la demande de Dallaire, pour avoir vendu une page d'annonce à la Cité, dans un journal qu'il édite à cette époque. Le Dr Guibord, à son tour, a intenté une action en dommages contre Dallaire, pour libelle, et obtint jugement pour \$200 et les frais avec contrainte par corps. La cause fut présentée en appel et a subi tous les retards susceptibles d'être provoqués par des procédures que l'on épuisa. Le dernier recours, la contrainte par corps, à défaut de paiement, que le demandeur Guibord cherchait à obtenir, a pu être évitée jusqu'à avant-hier soir.

Le défendeur Dallaire a hier fait cession de ses biens, et c'est à la suite de cette décision que son procureur a demandé sa libération.

Délégations à l'hôtel de ville

La vespasienne d'Hochelaga — L'égout collecteur de la rue Papineau — Pour les enfants infirmes et les aveugles

Le comité exécutif a reçu ce matin plusieurs délégations. Le conseil des métiers et du travail a demandé que l'on applique l'échelle des salaires établie par Ottawa pour les travaux de chômage, relativement à la construction d'une vespasienne dans le quartier Hochelaga. Les autorités se demandent si cette échelle s'applique à cette vespasienne, car elle fait partie des travaux de chômage de l'hiver dernier, travaux auxquels l'échelle ne s'appliquait pas. En tout cas, on étudiera la question et on donnera justice.

Une délégation du Sault-au-Récollet a demandé que la ville construise immédiatement l'égout collecteur de la rue Papineau, du boulevard Crémazie au boulevard Perron. Le conseil a déjà voté l'expropriation et la construction de l'égout, mais il n'y a encore rien de fait. Dans cette affaire, il y a des sessions de terrains par M. Geo. S. Bromby et par les Sulpliens. Le comité a promis de presser les choses.

Un groupe d'employés au filtre et aux pompes de l'aqueduc de la ville a prétendu qu'on les a oubliés dans la liste de ceux qui ont droit à une pension. Le comité a promis d'y voir et s'il y a lieu on amendera en conséquence le règlement des pensions, en vigueur depuis le 1er janvier.

La Société de secours aux enfants infirmes de la province de Québec a demandé une allocation de \$10,000. Cette organisation s'occupe d'améliorer le sort des enfants infirmes pauvres. Selon les cas, on leur assure une opération ou un traitement spécial, on leur donne un appareil orthopédique, on voit à leur éducation et on leur trouve un emploi. Le comité soumettra la requête à la commission municipale d'hygiène.

L'Association canadienne-française des aveugles a demandé aux autorités municipales un octroi spécial de \$10,000 cette année au lieu de celui de \$500 qu'elle reçoit annuellement; elle base sa demande sur la crise et le chômage qui se fait sentir chez elle comme ailleurs. Le comité étudiera la demande.

Etudiant mort de ses blessures

Toronto, 17. (S.P.C.) — L'étudiant V.A. Wood blessé lors de l'explosion survenue lundi, à l'édifice des ministères de l'Université de Toronto, est mort ce matin. Wood fut frappé à la clavicule par un fragment d'acier. Afin de sauver sa vie on a pratiqué plusieurs transfusions de sang, mais rien n'y a fait.

Mort de M. W. L. Pinkney

M. W. L. Pinkney, archiviste du Canadian National, est mort subitement la nuit dernière à sa demeure. M. Pinkney était à son bureau dans la journée d'hier.

Walter L. Pinkney est entré au service des chemins de fer dès sa sortie de l'école, à Toronto, sa ville natale. A l'âge de treize ans il fut envoyé à la clavicule par un fragment d'acier. Afin de sauver sa vie on a pratiqué plusieurs transfusions de sang, mais rien n'y a fait.

Un livre du bon Père Frédéric

De juin 1931 à juin 1932, on célèbre le 7ème centenaire de la mort et de la canonisation de saint Antoine de Padoue. Voici un nouveau livre tout à fait adapté au Canada. SAINT ANTOINE DE PADOUÉ, par le Père Frédéric Janssoone de Ghylve, O.F.M.

Volume de 240 pages, format 5 x 7 1/2.

Au comptoir .50s, par la poste .60s.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430 Notre-Dame est, Montréal.

La "Coopérative Fédérée"

La onzième assemblée annuelle des sociétaires — Un surplus de quelque \$14,000 — Le rapport général, M. J.-F. Desmarais

Les sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec tiennent aujourd'hui leur onzième assemblée annuelle. C'est le président du bureau des directeurs, M. J. N. Bérard, qui a ouvert l'assemblée et souhaité la bienvenue à une centaine de délégués. En dépit de la crise, dit-il, la Coopérative a réussi non seulement à relever les deux bouts mais encore à réaliser de jolis profits grâce à une administration prudente. La Coopérative Fédérée est maintenant la chose des cultivateurs; qu'ils sachent se choisir comme directeurs de véritables coopérateurs et qu'ils n'oublient pas que le salut de l'agriculture dans la province dépend de la coopération.

M. Desmarais

Le gérant de la Coopérative, M. J. F. Desmarais, a ensuite donné le rapport de l'année. Le bilan de 1930, dit-il, accusait un déficit considérable. Ce n'était pas agréable pour lui de le présenter, mais il l'a fait quand même. La situation est changée cette année. En dépit des conditions actuelles, la Coopérative termine l'année avec un surplus assez appréciable. La Coopérative a fait des ventes au montant de \$5,471,298.99 et en tenant compte de la dépréciation des immeubles et de l'outillage, des dividendes payés sur les actions privilégiées, elle termine l'année avec un surplus d'exercice de quelque \$14,000.

M. Desmarais passe ensuite aux rapports des différents départements. Il signale une amélioration importante dans la qualité du fromage de la province de Québec. Le département du beurre et du fromage a reçu 3,000 boîtes de beurre de plus qu'en 1930 et 55,000 boîtes de fromage de moins. Le département a expédié directement en Angleterre, sans passer par le gros, 73 pour cent du fromage qui lui a été envoyé. Il a pu payer aux coopérateurs une moyenne de 3-16 de sou par livre de beurre et de 1-8 de sou par livre de fromage de plus qu'ils n'auraient eu des marchands de gros.

Le département des animaux vivants de la Coopérative Fédérée fait affaires avec la Coopérative Canadienne du Bétail. Le département a augmenté dans une proportion de 22 pour cent le nombre de têtes manipulées. La Coopérative Fédérée a fourni une proportion de 38 pour cent des arrivages sur le marché local.

Le département du poisson accuse une diminution assez considérable, mais par contre le département des conserves alimentaires montre une augmentation du double, soit 7,688 caisses contre 3,457 en 1930. Le département du miel a une entente avec l'Association des Producteurs de miel de la province par laquelle il s'engage à ne pas toucher au marché local. Il a expédié en Angleterre 617,857 livres de miel en 1931 contre 269,094 en 1930 et a permis à ces producteurs de réaliser 2 cents de plus la livre qu'ils n'auraient touché sur le marché local.

Un département qui a fait de grands progrès pendant l'année est celui des engrais alimentaires. Il a voulu fournir aux cultivateurs des rations balancées à des prix raisonnables. Ses moulins ont été appréciés car il a vendu 1,041 wagons cette année alors qu'il n'en avait vendu que 435 en 1930. Il a aussi vendu 30,403 sacs de farine contre 9,000 en 1930. Le département des engrais chimiques, de son côté, a vendu 15,762 tonnes d'engrais alors qu'il n'en avait vendu que 7,500 tonnes en 1930.

Le département des grains de semence qui avait manipulé en 1930 3,060,000 livres de grains de semences variées, a élevé ce chiffre cette année à 8,062,857 livres, soit une augmentation de 5,000,000 de livres. M. Desmarais attribue cette augmentation au fait que le poste de criblage unique de Sainte-Rosalie a été décentralisé. Il entendait l'espoir de voir la province de Québec se suffire d'ici quelques années et garder des sommes énormes qui prennent chaque année le chemin des Etats-Unis et de l'Ontario pour l'achat de grains de semence.

M. Desmarais termine en disant que les opérations de l'année indiquent une marche ascendante et assez rapide vers le succès définitif de la société. Sept nouvelles sociétés se sont affiliées depuis le début de l'année 1932 et il se dessine à l'heure actuelle un mouvement qui devrait au cours de l'année apporter à la Coopérative Fédérée le concours d'un grand nombre d'excellents coopérateurs, c'est-à-dire ceux des membres de l'Union catholique des Cultivateurs.

Mort de M. W. L. Pinkney

M. W. L. Pinkney, archiviste du Canadian National, est mort subitement la nuit dernière à sa demeure. M. Pinkney était à son bureau dans la journée d'hier.

Walter L. Pinkney est entré au service des chemins de fer dès sa sortie de l'école, à Toronto, sa ville natale. A l'âge de treize ans il fut envoyé à la clavicule par un fragment d'acier. Afin de sauver sa vie on a pratiqué plusieurs transfusions de sang, mais rien n'y a fait.

Un livre du bon Père Frédéric

De juin 1931 à juin 1932, on célèbre le 7ème centenaire de la mort et de la canonisation de saint Antoine de Padoue. Voici un nouveau livre tout à fait adapté au Canada. SAINT ANTOINE DE PADOUÉ, par le Père Frédéric Janssoone de Ghylve, O.F.M.

Volume de 240 pages, format 5 x 7 1/2.

Au comptoir .50s, par la poste .60s.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430 Notre-Dame est, Montréal.

La candidature de M. Rinfret à la mairie de Montréal

Autour et alentour — Opposition des fédéraux — Des choses qui ne se disent pas mais se sentent — En politique tout se "paire"

Nous avons eu ce matin avec un libéral très au courant de l'organisation de son parti la conversation suivante: — M. Rinfret est-il candidat à la mairie? — Oui.

— Quand se prononcera-t-il? — Pas avant mars. Il n'y a pas de presse. On cherche en ce moment des candidats dans certains quartiers stratégiques.

— La Fontaine? — Non. Trépanier passera par acclamation, je crois.

— Est-il vrai que les collègues fédéraux de M. Rinfret sont très opposés à sa candidature? — Possible. En se plaçant au point de vue de l'intérêt général du parti. Mais une victoire raccommode tout...

— Est-il vrai qu'il existe une entente à l'hôtel de ville entre les as de l'opposition (sauf Legault) contre un "outsider"? — Ces choses-là ne se disent pas sur les toits, mais on les ressent ou on les sent. Je ne dis pas non. Mais Rinfret passera envers et contre tout et tous.

— Nous sommes informés que la nouvelle publiée par le "Devoir" le jour même où la "Presse" annonçait la candidature de M. Rinfret prend corps. Il s'en irait à Québec remplacer M. David qui veut faire un "come back", mais à qui ses médecins barrent la route.

— Je ne sais qu'une chose, c'est que M. Rinfret sera candidat à la mairie, en avril prochain.

— Pourquoi n'a-t-il pas annoncé sa décision au "Reform Club" avant-hier?

— Parce qu'il n'est pas candidat du "Reform Club", mais candidat à la mairie, bien que membre du "Reform Club".

— N'est-il pas vrai que M. Rinfret restera flottant jusqu'à la dernière minute pour barrer la route à toute candidature; mais que son effacement est déjà pairé contre l'élection fédérale partielle de Maisonneuve qui n'aura lieu qu'après l'élection à la mairie? Dans la nature rien ne se perd, mais en politique tout se paie. Les dépenses de la caisse pour une veste à la mairie sont épargnées en s'assurant une victoire (déjà certaine) sans bourse délier dans un comté fédéral.

— Je ne sais rien d'une telle combinaison, sinon que la rumeur en circule chez les conservateurs. Pour moi, elle est trop savante pour être opérante.

Et voilà pourquoi votre fille, pardon, M. Rinfret est muet...

M. Cross et la "Gatineau Power"

Les deux parties s'entendent — Le juge de Lorimier décidera le montant des dommages à payer par la compagnie

Québec, 17 (D. N. C.) — Le bill pour amender la loi des eaux courantes a été adopté ce matin par le comité des bills publics mais après avoir subi une modification radicale.

Ce bill avait été présenté en somme pour régler un différend entre M. Freeman D. Cross, propriétaire de certains pouvoirs hydrauliques et usines sur la rivière Gatineau, et la "Gatineau Power Company".

En 1926, la "Gatineau" ayant obtenu du gouvernement le pouvoir de construire un barrage et celui d'expropriation, a fait d'importants travaux. Les travaux ont été terminés en 1927 et, par suite de l'élévation des eaux par le barrage, une usine de M. Cross et le pouvoir d'eau y attaché ont été noyés.

M. Cross réclame \$600,000, tandis que la compagnie ne veut payer que \$11,000.

La Commission des Services publics, saisie de l'affaire, a décidé qu'un pouvoir hydraulique déjà en exploitation ne pouvait être expropri

Le Cours d'Apologétique du R. P. Adélar Dugré

Le témoignage de Jésus: Miracles, Prophéties, Résurrection

Le R. P. Adélar Dugré, S. J., a donné hier soir, à la salle catholique du Gesù, sous les auspices de l'Union catholique, son cinquième cours public d'apologétique. Nous sommes heureux d'en donner ici un substantiel résumé.

Quelques heures avant sa mort, Jésus, songeant avec tristesse à l'endurcissement des Juifs, disait à ses disciples: "Si je n'avais pas fait un milieu de vos œuvres que nul autre n'a faites, ils seraient sans péché, mais maintenant, ils ont vu et ils ne veulent pas de moi." (Evang. selon saint Jean, ch. XV, v. 24.)

Les œuvres dont parle ici Jésus, ce sont ses miracles. C'est la grande preuve qu'il a donnée de sa mission divine, celle que nous devons examiner aujourd'hui.

Le miracle est, en effet, la preuve spécifique de l'intervention divine dans les événements du monde, "un argument très sûr, bien adapté à l'intelligence de tous", dit le Concile du Vatican. C'est un fait sensible, que tout le monde peut contrôler, pour savoir si l'est réellement produit et quel en est la cause.

Dans son sens strict, le miracle définit: une œuvre sensible, produite par Dieu en dehors des lois de la nature universelle et de sa Providence particulière, en faveur d'une doctrine ou d'une personne. On distingue le miracle physique, qui dépasse les lois de la nature, comme les guérisons subites, la résurrection des morts, la marche sur les eaux, la multiplication des pains; le miracle intellectuel, qui dépasse les lois de la connaissance humaine, comme la prophétie ou prévision de l'avenir, la connaissance des secrets intimes, la vision d'événements lointains; le miracle moral, qui dépasse tellement les forces morales de l'humanité qu'il faut y voir un secours spécial de Dieu.

On soulève généralement deux objections préalables contre le miracle: on ne peut qu'il soit possible; on ne peut qu'il soit établi sur un caractère surnaturel. Répondons brièvement à ces deux objections.

D'abord, ceux qui admettent l'existence de Dieu ne nient pas qu'il ait la puissance de faire des miracles; mais ils croient que le miracle serait une injure à sa sagesse. Dieu, disent-ils, n'a pas besoin de corriger son œuvre par des miracles accidentels. En établissant les lois de la nature, il n'a pas voulu y déroger à tout propos. Cette objection vient d'ordinaire d'une fausse conception du miracle. Ce n'est pas un amendement aux lois de la nature; c'est une façon de frapper l'attention des hommes dans un but déterminé. Le miracle fait partie du plan divin. Sa caractéristique n'est pas, comme le dit saint Augustin, un déploiement de puissance extraordinaire, mais son caractère insolite. Il faut plus de puissance pour gouverner le monde que pour ressusciter un mort; cependant, on s'émerveille devant une résurrection et l'on ne remarque pas les merveilles de la nature. Pour attirer notre attention Dieu déroge à l'ordinaire.

Le surnaturel faisant partie de notre destinée, le miracle devient le moyen le plus propre à l'accroître. C'est lui qui peut le mieux justifier notre foi, la foi des humbles comme la foi des savants, en nous faisant toucher du doigt l'action de Dieu dans le monde. Il se peut-être indigne de la sagesse le Dieu s'il était distribué sans discernement pour satisfaire la curiosité humaine; mais il n'en est pas ainsi. Le miracle a toujours une portée surnaturelle; production ou accroissement de foi, de piété, de respect envers Dieu et ses représentants, en faisant éclater sa puissance et sa bonté pour les hommes.

Mais une autre objection surgit: peut-on être sûr que Dieu est l'auteur du miracle, que ce n'est pas simplement un phénomène naturel extraordinaire? Sait-on tout ce que peut faire la nature? Il y a quelques siècles, l'électricité, l'aviation, la radiophonie eussent passé pour des miracles.

Non. Il y a quelques siècles, comme aujourd'hui, on aurait admiré les forces secrètes de la nature, mais on n'aurait pas crié au miracle devant l'automobilisme et l'électricité. En examinant les faits, on aurait vu que des causes naturelles intervenaient, tandis que dans le miracle on constate l'absence ou l'insuffisance des forces naturelles. Sans connaître tout ce que peut faire la nature, on connaît les limites, on distingue son action de son abstention. Ainsi l'on sait avec certitude que la nature n'opère pas une reconstitution de tissus vivants, ne soude pas deux fragments d'os sans un temps prodigieux. Si ces phénomènes se produisent instantanément, il intervient une autre action que celle de la nature.

En effet, la nature agit toujours d'une manière uniforme; elle agit qu'il y ait proportion entre l'effet et la cause, elle n'admet pas, par exemple, qu'on guérisse d'un mot un lépreux ou un aveugle en lui touchant les yeux avec de la salive; il lui faut du temps pour produire ses effets; enfin, elle prête son concours au méchant comme au saint. Le miracle, lui, est réservé aux hommes de Dieu; il se caractérise par son irrégularité, son instantanéité, son manque de proportion avec les causes immédiates. Voilà les caractéristiques qu'on peut constater; quand elles se trouvent réunies dans un même fait, le doute n'est plus permis; ce fait n'est pas naturel.

Un autre signe aide à discerner le miracle: l'atmosphère religieuse où il se produit. Personne ne songe au miracle devant les découvertes du chimiste et du physicien dans leurs laboratoires. Le miracle est précédé d'un recours à Dieu, c'est un acte de religion. Il est suivi d'un sentiment de stupeur, qui

s'ajoute dans l'action de grâce.

Tout cela s'applique à la prophétie, miracle intellectuel, comme au miracle physique. La révélation d'événements lointains, de faits distants, de pensées secrètes, quand elle peut être vérifiée, produit un effet considérable sur ceux qui la connaissent et donne au prophète une grande autorité. Or, il est des cas où l'on peut nettement discerner la prophétie de la prévision conjecturale ou fortuite. Les exemples d'une science surnaturelle ne manquent pas dans la vie de Jésus. Plus d'une fois il dévoila les pensées, les doutes, les objections de ses adversaires ou de ses disciples et prédit des événements qui se produisirent.

Enfin, il y a des faits d'ordre moral qui tiennent du miracle, soit chez des individus, soit dans la conversion de saint Paul, soit dans des collectivités, comme la propagation de la foi chez la première génération chrétienne et la constance de tant de martyrs du christianisme. Les lois de la psychologie n'expliquent pas la multitude de faits héroïques qui remplissent l'histoire de l'Eglise. Il y fallut un secours supérieur.

La valeur probante de ces faits surnaturels vient de ce que, par eux, Dieu se porte garant de la doctrine ou de la personne qu'ils autorisent. Sans doute, le démon peut tenter de se servir du même moyen pour accréditer le mensonge; mais il y a des faits que le démon ne peut pas faire, comme ressusciter un mort; il en est d'autres où il se trahit par sa propre méchanceté: toujours sa supercherie est vite découverte par des esprits prudents. Car Dieu ne peut pas se faire complice de l'erreur, il ne peut pas permettre que les signes qu'il choisit pour authentifier sa parole, ses héros ou ses saints, servent à recommander le mensonge et la malice. Sa majesté, sa sagesse, sa bonté pour les hommes s'opposent à de tels abus.

C'est pourquoi l'Eglise et l'humanité tout entière ont toujours considéré le miracle comme une preuve irrécusable de l'intervention divine. On a toujours cru que la divinité endossait la parole ou la vertu de l'homme qui fait un vrai miracle. Jésus avait donc raison quand il disait aux pharisiens de croire à ses miracles, s'ils ne croyaient pas à sa parole; il avait raison, après avoir prêché, d'opérer des guérisons. C'était la manière la plus décisive de montrer qu'il parlait au nom de Dieu.

Les miracles de Jésus

Les rationalistes qui n'accordent à Jésus aucun don surnaturel doivent expliquer ses miracles. La tâche est embarrassante. Les uns nient les faits, d'autres nient qu'ils soient surnaturels. Des auteurs récents les partagent en diverses catégories: les guérisons, qu'ils attribuent partie à l'autosuggestion, partie au grossissement populaire; les miracles de nature, comme la marche sur les eaux, qu'ils expliquent par l'hallucination des témoins; puis d'autres faits déclassés à expliquer, dont ils se débarrassent en mettant en doute la valeur du récit.

Disons d'abord qu'on ne peut rejeter d'un bloc tous les récits de miracles qui se trouvent dans l'Evangile. Bien ne nous y autorise et le procédé serait des plus arbitraires. "La plus superficielle lecture", écrit le P. de Grandmaison, donne l'impression que les miracles appartiennent à la substance même du récit évangélique. Une étude approfondie confirme décidément cette impression. La narration des faits de ce genre occupe, en effet, dans nos évangiles, une place, même matérielle, considérable. On n'y a pas relevé moins de 41 miracles, ou groupe miraculeux distincts." (Article Jésus-Christ, dans le Dictionnaire d'Apologétique, n. 301.)

Seuls les miracles de Jésus expliquent son action sur les foules. On admirait sa parole, mais il fallait ses prodiges pour soulever un pareil enthousiasme. On trouve un écho des sentiments de la foule dans des passages comme ceux-ci: "Jésus parcourait toute la Galilée, enseignant dans leurs synagogues, prêchant l'Evangile du royaume et guérissant toute maladie et toute infirmité parmi le peuple. Sa renommée s'étendit dans toute la Syrie, et on lui présentait tous les malades atteints d'infirmités et de souffrances diverses, des possédés, des lunatiques, des paralytiques, et il les guérissait. Et une grande multitude le suivait, de la Galilée, de la Décapole, de la Judée et d'au delà du Jourdain." (Saint Matthieu, ch. IV, v. 23-25). Saint Marc nous dit: "Comme il guérissait beaucoup de gens, tous ceux qui avaient quelque mal se jetaient sur lui pour le toucher." (Saint Marc, ch. III, v. 10.)

"Les gens, avant aussitôt recueilli Jésus, parcoururent tous les environs et l'on se mit à lui apporter les malades sur leurs lits, partout où l'on apprenait qu'il était. En quelque lieu qu'il arrivait, dans les villages, dans les villes et dans les campagnes, on mettait les malades sur les places publiques et on le priait de les laisser seulement toucher la houpe de son manteau; et tous ceux qui pouvaient le toucher étaient guéris." (Saint Marc, ch. VI, v. 54-56).

De tels faits, rapportés si simplement, ne peuvent se réduire à quelques guérisons douteuses, où la suggestion aurait le principal rôle. Les apôtres et les contemporains des apôtres ont cru à de véritables miracles, à des miracles nombreux, indubitables. C'est d'un mot ou d'un geste que Jésus guérissait les malades, chassait les démons, apaisait la tempête. Comment expliquer l'erreur de la foule, ou même des disciples, sur la multiplication des pains, sur la résurrection de Lazare ou de la fille de Jaïre?

Récemment on a mis en doute les miracles de Jésus parce que, dit-

on, lui-même n'y croyait pas et ne voulait pas en faire. Pareille assertion est insoutenable. En maintes circonstances, Jésus donne ses miracles comme des preuves de sa mission: "Pour moi, dit-il, j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean (le Précurseur): car les œuvres que le Père m'a données d'accomplir, ces œuvres mêmes que je fais, rendent témoignage que c'est le Père qui m'a envoyé." (Saint Jean, ch. V, v. 36). Il s'indigne contre les habitants de Capharnaüm parce que, après avoir vu tant de miracles, ils ne croient pas. Et quand il envoie prêcher ses apôtres, pour accréditer leur parole, il leur donne le pouvoir de guérir les malades et de chasser les démons. Il considérait donc les miracles comme des moyens de faire reconnaître la divinité de sa mission.

Les prophéties viennent confirmer ses miracles. D'abord, les prophéties de l'Ancien Testament qui, en provoquant et en entretenant l'attente du Messie, ont tant contribué à préparer le succès de sa mission. Même nous, nous comprenons plus facilement le Christ, quand nous le voyons rattaché sans interruption à la chute de nos premiers parents. Il devient ainsi le centre de l'histoire religieuse du monde, la raison d'être d'un peuple élu qui resta monothéiste et qui garda le culte du vrai Dieu au milieu d'idolâtries universelles. On comprendrait mal un personnage comme Jésus fut apparu sur terre sans être annoncé. Les prophéties anciennes confirment donc fort à propos la mission divine du Christ.

Mais Jésus fit aussi des prédictions. Il annonça aux disciples sa passion, sa mort et sa résurrection, la trahison de Judas, l'abandon des apôtres, le reniement de Pierre; il prévint ses disciples des persécutions qui les attendaient, prédit le martyre de Pierre et des fils de Zébédée, la gloire qui s'attacherait à Magdeleine, la grandeur et la perpétuité de l'Eglise, la ruine de Jérusalem et la réprobation des Juifs. Ces événements, Jésus les annonce en termes simples, sans emphase, mais sans hésitation, en homme qui sait. Ce que veut Jésus, c'est fortifier à l'avance la foi de ses disciples qui pourraient chanceler. Une telle science n'est pas naturelle, la façon dont elle se manifeste confirme son caractère prophétique.

La résurrection

Mais le grand miracle de Jésus, c'est sa propre résurrection. Elle est la clef de voûte de toute son œuvre. Saint Paul le proclamait déjà: si le Christ n'est pas ressuscité, notre religion est fautive, notre espérance est vaine.

Trois preuves convergentes attestent la vérité du fait: la disparition du corps de Jésus, ou l'argument du tombeau vide; les apparitions de Jésus à ses disciples; le changement opéré chez les disciples eux-mêmes.

D'abord la mort de Jésus sur la croix et sa sépulture ne peuvent être mises en doute. Tous les évangélistes, toute la première génération chrétienne l'attestent. Or, le troisième jour, il n'était plus dans son tombeau. Qu'était-il devenu? Des gardes étaient là pour empêcher le larcin du cadavre par les disciples. Ceux-ci, d'ailleurs, n'étaient pas dans la disposition d'opérer un coup de force: ils se cachaient, tremblants de peur, découragés. Ils ne voulurent pas croire à la disparition du cadavre, quand ils l'apprirent; et quand Jésus leur apparut, ils le prirent pour un fantôme. Cette disparition du corps de Jésus reste inexplicable. On ne peut pas l'attribuer à ses amis, encore moins à ses ennemis.

Mais il y a bien autre chose: c'est que le Christ fut vu, à plusieurs reprises, vivant, dans un état glorieux. Il parla à ses disciples, se fit toucher par eux, mangea devant eux, pour vaincre leur incrédulité tenace. Au témoignage de saint Paul, plus de cinq cents personnes le virent ainsi. Le jour de son ascension, de nombreux témoins le regardèrent monter au ciel; il venait de prendre un repas avec eux. Depuis quarante jours, il parlait fréquemment à ses apôtres et complétait leur instruction. C'étaient là des faits connus, que saint Paul rappelle, que l'on citait toujours dans la catéchèse primitive. Ils avaient fortement impressionné les disciples.

En fait, c'est là la troisième preuve de la vérité de la résurrection de Jésus, cet événement peut seul expliquer le changement qui s'opéra chez les disciples. Déçus dans leur grande espérance, après le crucifiement, ne songeant même plus que Jésus avait annoncé sa résurrection, ils étaient dans un profond abattement et commençaient à se disperser. Et voici qu'en quelques heures ils retrouvent une confiance inébranlable: c'est qu'ils ont vu le Seigneur. Ceux qui ne l'ont pas vu restent tristes et sceptiques, ils se moquent des ardeurs des disciples, comme Thomas et les disciples d'Emmaüs; mais qu'ils ont vu le Maître, tout change. Comment croire qu'une pareille métamorphose est produite par l'autosuggestion?

La résurrection de Jésus n'est donc pas seulement le plus grand des miracles, c'est aussi le mieux attesté et le plus fécond pour l'avenir de l'Eglise. Si Jésus n'est pas ressuscité, l'existence même du christianisme est inexplicable; mais s'il est ressuscité, ce miracle est décisif. Il suffit pour autoriser toute l'œuvre du Christ, sur laquelle il applique, d'une façon indélébile, le sceau de l'approbation divine. Ainsi la résurrection prouve la vérité de l'Eglise elle-même et l'Eglise prouve la vérité de la résurrection. Car une œuvre comme le christianisme ne se fonde pas sur une méprise ou sur une supercherie. "Rien ne dure que la vérité", disait Renan. Tout ce qui est faux, au contraire, s'écroule. Le faux ne fonde pas, tandis que le petit édifice de la vérité est d'acier et monte toujours." Cette fois, Renan avait raison.

Les publications pornographiques

L'Amicale de Maisonneuve a envoyé une lettre au président de l'exécutif de Montréal pour lui demander d'indiquer la vente des publications pornographiques.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Mercredi, le 17 février

—Léo de Hierapolis, baryton, chantera au programme des Pères Paulistes, poste WLWL, avec concours d'un orchestre, à 6 heures.

—Causerie du milieu de la semaine, par F. W. Wile, de Genève, qui présentera Auguste Zaleski, ministre des affaires étrangères de Pologne. Poste WABC, à 6 heures, et aussi poste CKAC.

—Causeries, à 6 h. 45, poste WLWL, sur le remède au crime, par le R. P. Joseph A. Dewe, et sur le Christ notre Roi, à 7 h. 30, même poste, par le R. P. Nicholas Higgins.

—Irène Delroy, (Mme William Austin), accordera une entrevue à Margaret Santry, journaliste, à 8 heures, poste WABC. Chant par Barbara Maurel, contralto, et orchestre sous la direction de Frank Ventree.

Programme musical très intéressant de Fritz Kreisler. Violonistes et chanteurs. Orchestre sous la direction de Nathaniel Shilkret.

Radio-Théâtre

—De 9h. à 9h. 30, le poste CKAC offrira un nouveau programme de Radio-Théâtre consacré au théâtre d'Henry Becque. Les commentaires seront faits par M. Henri Dombrowski, professeur à l'Université de Montréal, agrégé des lettres de l'Université de France. On entendra le quatrième acte (en entier) de la célèbre pièce de Becque: "Les Corbeaux".

—Causerie sur l'hygiène publique, à 10 h. 15, poste WABC, par le commissaire de santé de Chicago, le Dr Herman N. Bundesen. Il parlera du rhume.

—Discours, à 10 h. 45, poste WABC, par John W. Davis, sur le sujet suivant: "A united democracy for 1932".

—A 11 heures, poste WJZ, programme régulier de Ludwig Laurier et à 11 h. 15, poste WABC, autre programme d'orchestre sous la direction de Howard Barlow: Andante du Concerto, de Mendelssohn, par Toscha Seidel et l'orchestre; Chanson française ancienne, par les mêmes; Extrait de la "Fiancée Vendue", de Smetana, par l'orchestre.

Jeudi, le 18 février

—Première mondiale d'un opéra de Richard Hageman intitulé: "Caponsachi", irradié de Fribourg, Allemagne, à 1 heure, h.m.e., poste WABC. Surveiller les postes locaux.

L'opéra "Tristan et Yseult"

—Le deuxième acte de l'opéra "Tristan et Yseult", de Richard Wagner, sera irradié de New-York par le poste WJZ, à 3 heures. Surveiller CFCE. Cet opéra fait partie du cycle wagnérien annuel.

M. Edouard Montpetit

—M. Edouard Montpetit, secrétaire général et directeur des relations extérieures de l'Université de Montréal et directeur de l'Ecole des sciences sociales, économiques et politiques, sera le conférencier de la demi-heure universitaire de 5 heures, poste CKAC. Il parlera du civisme et de l'enseignement. M. Charles Houle, pianiste, professeur au Conservatoire national de Musique, exécutera les pièces suivantes: a) Scherzo et Intermezzo, de Schumann; b) La Couturière, de Moussorgsky; c) Récit du pêcheur, de Manuel de Falla; d) Prélude, de Gershwin.

Comité de la Pensée Française

—Poste CKAC, de 6 h. 15 à 6 h. 30, émission radiophonique du Comité de la Pensée Française, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Causerie de M. Emile Bruchési, C.R., qui résumera la vie de Louis Hébert, premier colon de la terre canadienne.

—Margaret Wildemer, romancière et poëtesse, accordera une entrevue à 8 heures à Margaret Santry, journaliste, au poste WABC. Chant par Barbara Maurel, contralto. Orchestre sous la direction de Frank Ventree.

—Bebe Daniels chantera à 8 heures au poste WEF. Orchestre sous la direction de Rudy Vallée.

Université de Montréal

COURS DE COSMOLOGIE ET DE PHYSIQUE A LA FACULTE DE PHILOSOPHIE

Le 19 et le 22 février prochains commenceront à la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal des cours de cosmologie et de physique complémentaires du cours de philosophie même. C'est là ce que nous a annoncé M. Damien Jasmin, secrétaire adjoint de la Faculté. Le cours de cosmologie sera donné à partir du 19 février, à 7 heures 30, par le R. P. Eustache Gagnon, C.S.C., et portera sur le sujet général suivant: Principes constitutifs de la matière inorganique au point de vue scolastique. Premier cours: Définition de la cosmologie, objet et méthode à suivre; deuxième cours: Multiplicité numérique et spécifique des corps, mutations substantielles; troisième cours: Mécanisme; quatrième cours: Dynamisme et énérgisme; cinquième cours: Hylémorphisme; sixième cours: Matière prime; septième cours: Forme substantielle; huitième cours: Supériorité de l'hylémorphisme sur le pansychisme. Conciliation avec les théories des sciences expérimentales.

Le cours de physique sera donné à partir du 22 février par M. André V. Wendling, à 8 h. 30 p.m., et portera sur l'orientation moderne des sciences physiques et chimiques. Les cours: Les sciences physiques, leur méthodologie, leur utilité notamment en psychophysiologie; 2ème cours: Les deux théories de mécanique valables dans toutes les échelles: l'énergie et la quantité des mouvements; 3ème cours: La

Programme du C.N.R.

—A 10 heures, la chaîne de postes émetteurs du Canadian National qui s'étend de Moncton à Vancouver, irradiera une nouvelle pièce historique basée sur la fondation de Québec par Samuel de Champlain.

—Les autres programmes réguliers se succéderont au cours de la soirée. Mentionnons celui de Ludwig Laurier, à 11 h., poste WJZ, et celui de Howard Barlow, à 11 heures 15, poste WABC. Ce dernier comprendra: Marche militaire, de Granados; Danse des arches, du "Prince Igor", de Borodine; Fiancée, de la deuxième symphonie, de Beethoven; Danse hongroise, de Brahms.

Alfred AYOTTE

Postes locaux

MERCREDI, LE 17 FEVRIER

12.00 Midi: Variétés instrumentales.
12.30 Cotes de la Bourse.
12.45 M. Harry-T. Dickinson, organiste.
1.00 Appréciation sur la musique, par M. G.-A. Stanton.
1.15 Orchestre du Royal York.
1.30 Sélection d'une comédie musicale.
2.00 Émission du Conseil national d'éducation.
2.30 Sélection d'une comédie musicale.
3.00 Edna-Wallace Hopper, CBS.
3.15 The Four Eton Boys, CBS.
3.30 Arthur Jarrett et orchestre CBS.
4.30 Radio-Carlton.
5.00 Théâtre des Petits.
5.30 Sally Sam, le marin.
5.45 Appréciation d'une comédie musicale.
6.00 Émission de Genève en Suisse, CBS. Disques variés.
7.45 Dialogue comique.
8.00 La troupe ambulante du lac des Bois.
8.30 Orchestre de concert du Ritz-Carlton.
9.00 Radio. Théâtre.
9.30 Programme à la Racine.
10.00 Harry-T. Dickinson, organiste.
10.30 Orchestre Georges Wade, de Toronto.
11.00 Nouvelles.
11.05 Orchestre.
11.15 Orchestre d'orgue.
11.30 Orchestre de Hall White, du Windsor.

CFCE

10.00 Mme Blake, NBC.
10.15 Heures des dames.
10.30 Orchestre Mariam, NBC.
12.00 Disques.
12.45 Orchestre Rosebrook, NBC.
1.30 Cotes de la Bourse.
1.45 Disques.
1.50 Orchestre Don Pedro, NBC.
1.55 Déjeuner en musique, NBC.
2.00 Disques.
2.15 Mélodies NBC.
2.30 Disques.
3.00 Heures du crépuscule.
6.45 Cotes de la Bourse.
7.00 Dialogue comique.
8.00 Orchestre de concert du Ritz-Carlton.
9.30 Programme commercial.
10.00 Studio.
10.45 Revue d'actualité.
11.00 Studio.
10.45 Danse et chant.
11.00 Heures du coucher, NBC.

JEUDI, LE 18 FEVRIER

CKAC

7.30 Le réveil.
7.45 Culture physique.
8.00 L'heure du déjeuner.
8.15 Chansons et disques.
8.45 Mélodies populaires.
10.00 "Bonjour Madame" et Jovette Bernier.
10.30 L'ouverture de la Bourse.
10.45 Heures des courses aux magasins.
11.00 Poèmes symphoniques.
11.30 Les chansons françaises.
11.45 Extrait d'opéra.
12.00 Trio de concert.
12.30 Bourse de Montréal et de New-York.
12.45 Causerie française sur l'hygiène.
1.00 M. Harry-T. Dickinson, organiste.
1.30 Sélection d'une comédie musicale.
2.00 Émission du Conseil national d'éducation.
3.45 Clôture de la Bourse.
4.30 Orchestre du Ritz-Carlton.
5.00 Cours de vulgarisation de l'Université de Montréal.
5.30 Sally Sam, le marin.
5.45 A annoncer.
5.55 Dernières nouvelles. Temperature.
6.00 Orchestre Vincent Sordani, C.B.S.
6.15 La poésie française.
6.30 Orchestre de Joe Nito.
7.00 Chansons et comédies.
8.30 Musique et chant.
11.00 Résultats des parties de hockey.
11.00 Nouvelles.
11.05 Danse et chant.
11.15 Orgue.

CFCE

8.30 Chœro, NBC.
9.00 Refrains favoris.
9.45 Programme négre, NBC.
10.00 Mme Blake, NBC.
11.15 Disques.
11.30 Musique de chambre, NBC.
12.00 Chans variés, NBC.
12.15 Disques.
12.45 Orchestre.
1.00 Cotes de la Bourse.
1.30 Déjeuner en musique, NBC.
2.00 Disques et soit de chant.
7.15 Orchestre.
7.45 E. Lohse et L. Turner.
8.00 Adèle et Burns.
8.30 Lillian Roth et Rudy Vallée, NBC.
9.00 Programme commercial.
9.30 Sherlock Holmes, NBC.
10.00 Programme du C.N.R.
11.00 Heures du coucher, NBC, et fermature.

Longueur d'ondes en mètres et nombre de kilocycles des postes ci-haut mentionnés:

Postes	Mètres	Kilocycles
CKAC	411	730
WCFB	291,3	1030
WEAF	454,3	660
WJZ	394,5	760
WABC	348,6	860
WGY	379,5	790
WLWL	272,0	1100
WTIC	282,8	1060

A propos de canailles

Ne manquez pas la prochaine conférence publique de M. Henri Bourassa, le 4 mars

Pour un titre prometteur, c'en est un: "Honnêtes ou canailles?"

M. Henri Bourassa l'a lui-même choisi pour sa conférence du vendredi soir, 4 mars, alors qu'il parlera sous les auspices de l'Association catholique des voyageurs de commerce du Canada, section Mont-Royal, Montréal, à l'Auditorium de l'Ecole du Plateau, (au Parc LaFontaine).

Voulez-vous savoir si telles idées, tels mouvements, tels hommes... sont honnêtes ou canailles? Il vous faut entendre M. Bourassa parler des événements du jour et de personnes qui jouent un rôle sur la scène de l'actualité.

Dans ce but, à part le dépôt du Devoir, vous pouvez obtenir des billets en vous adressant à l'une ou l'autre des personnes suivantes qui vous porteront vos billets à domicile, si vous le désirez: MM. J.-T. Chartrand, 1810, rue Lajoie, (A.T. 1717); A. Raynault, 3574 Ontario est (CL 3501); Roméo Côté, 7058, Garriard, (CA 2916); Z. Gagné, 12201 Bois-de-Boulogne, Bordeaux (BY 0156); C.-E. Lavigne, 7260, Christophe-Colomb (CA 2380); R. Traversy, 4416 Garriard (AM 2389); J.-E. Lusignan, 4707 Christophe-Colomb, (CH 6620).

La Société des conférences des Hautes Etudes

Voici le programme que cette Société présentera ce soir, à 8 h 15 à la salle Saint-Sulpice: Chant par Mlle Fabiola Poirier: A quoi bon entendre chanter les oiseaux? Saint-Saëns. La feuille de peuplier. Saint-Saëns. Au piano, M. Alfred Migneaull. Présentation du conférencier par M. Albert Angers.

Conférence: Variations sur un thème connu, par M. Raymond Tanguet.

Chant par Mlle Fabiola Poirier: Groupe de chansons de M. Alfred Migneaull: Mélodie — Chien — Sans l'oublier — Obstiné. Au piano, M. Alfred Migneaull. Allocation par M. André Fautoux, président d'honneur.

A l'Ecole du Plateau, vendredi soir

Les portes ne seront ouvertes que de 7 à 8 heures le soir du débat interuniversitaire, vendredi prochain, à l'Ecole du Plateau (parc LaFontaine) et le président de la Société des débats de l'Université de Montréal, M. Jean Jodoin, prie le public de se rendre à temps et de prendre son siège immédiatement.

Son Excellence le gouverneur général assistera à ce débat et arrivera à l'Ecole à 8 heures 15 environ. Il sera inutile de se présenter aux portes de l'Ecole après 8 heures, car elles seront fermées, cela parce que les billets de la soirée sont déjà tous vendus et parce qu'il est nécessaire de voir à l'ordre.

Causerie par M. René Du Roure

A la prochaine causerie du Canadian Institute dimanche prochain, le 21 février, au Ritz-Carlton, à 9 h. du soir, M. René Du Roure parlera d'Anatole France. Mlle Cécile Potvin, pianiste, 1er prix de virtuosité de 1931 au Canadian Institute of Music, interprétera à cette occasion un groupe d'œuvres musicales françaises.

De Montréal à Ottawa

Les Montréalais auront la chance de visiter Ottawa à des prix de fin de semaine exceptionnellement bas à l'exemple des 4,500 personnes d'Ottawa qui sont venues à Montréal dernièrement. Les trains spéciaux du Canadian National partiront de la gare Bonaventure samedi après-midi, le 27 février et se rendront à Ottawa. Les billets émis à des prix d'occasion seront acceptés au retour sur les trains réguliers ainsi que sur les trains spéciaux qui partiront d'Ottawa dimanche soir. En annonçant cette excursion, M. E.-C. Elliott, agent général du ser-

PETITES AFFICHES

— Tarif —

TOUTES DEMANDES — Locations, maisons, chambres, appartements, etc. — A vendre, perdu, trouve, etc. — 1 sou le mot, minimum 25 sous. — La notice annonce, un mois, 10 sous. — NAISSANCES, DECES, MESSES, REMERCIEMENTS — 30 sous par insertion. — CARNET MONDAIN, etc., — \$1.00 par insertion.

DEMANDE D'EMPLOI

Organiste d'expérience et bien recommandé demande position. Peut chanter le casuel et diriger son propre chœur de chant. Casier 60, Le Devoir. 23-2-32

Le Page féminine

Mon carnet

17 février 1932.

On remarquera aujourd'hui dans cette page une nouvelle rubrique: "L'opinion des autres". L'invité très cordialement les lecteurs et lectrices de la page féminine d'y prêter leur bienveillante attention et d'y prendre une part active en y allant de leur opinion sur les différentes questions qui y seront débattues, ou sur n'importe quel sujet qui les intéressera.

Il est extraordinaire de constater comme plusieurs personnes qui discutent ensemble peuvent émettre des opinions diverses tout en semblant avoir raison, et parfois tout en ayant parfaitement raison chacune de leur côté. Cela paraît être le cas dans le petit débat qui vient d'avoir lieu entre un correspondant du dehors et notre directrice, et que nous continuons aujourd'hui sous notre nouvelle rubrique.

Être tous de la même opinion serait fort monotone: communiquons-nous amicalement nos idées personnelles et rappelons-nous qu'après chaque chronique de cette page, la discussion est ouverte si telle chronique prête à discussion.

Mignon

A l'Association

Jeanne Mance

LE R. F. BERNARD Y DONNE UNE CONFERENCE SUR ALBERT LOZEAU

Ces jours derniers, l'Association Jeanne-Mance des graduées de l'Hôtel-Dieu avait sa réunion mensuelle au pavillon des gardes-malades. Le Révérend Frère Ant. Bernard, professeur à l'Université de Montréal, avait accepté de donner une causerie sur la vie et l'œuvre du poète Albert Lozeau. Le conférencier fut présenté par Mlle Gabrielle Brassard, présidente de l'Association et remercié par Mlle Marie Pelletier.

L'auteur de la "Gaspésie au Soleil" fut un assidu chez le poète qu'il peint de façon vivante et concrète. "La maladie, nous dit-il, l'avait fait d'apparence sévère: il avait des cheveux abondants, une moustache de Kaiser qu'il roulait souvent et des yeux gris très clairs, lumineux, vivants dans un teint pâle, ce double teint de malade".

Tout près de l'Hôtel-Dieu, à l'ombre de St-Jean-Baptiste, le 24 mars 1924 s'éteignait le poète qui sut attirer à son chevet d'infirmes non seulement des sympathies, mais des amitiés fidèles et ferventes. Ceux qui allaient là, en ressortaient l'âme sereine, car ce reclus vécut intensément et fut un rayonnant. N'oublions pas son auditoire de gardes-malades, le conférencier parla de sa pathologie de Lozeau, de son ascendance française, catholique, de l'enfant impulsif et remuant qu'on emmène parfois en pèlerinage à la vieille maison familiale de St-Vincent-de-Paul. Le poète le rappellera plus tard avec des accents qui dénotent une grande sensibilité naturelle que la maladie affine davantage.

Neuf années de réclusion au lit ne lui firent pas perdre l'espoir de la guérison; une opération lui permit enfin de s'asseoir dans une chaise roulante et même de tenter quelques courtes excursions en compagnie de Dr Geo. Beaugrand, son ami et son médecin. Mais il fallait quelque chose de plus puissant pour l'arracher au désespoir et à la mort. Pascal a très bien dit: "Les événements sont des maîtres que Dieu nous donne". L'Ecole littéraire de Montréal s'organisait alors. Le secours que nécessitait Lozeau, la fée Littérature le lui apporta. Chs. Gill, grand fumeur et joueur d'échecs, ami de Lozeau, était un des "Escholières". Dès lors, tous les échos de l'Ecole parvinrent au reclus pour qui l'heure des visites était une oasis.

Lozeau fut le poète des sentiments tendres, forcés de se cultiver en serre chaude, mais pourtant "personnelle", nous assure le conférencier, ne jugeant pas sévèrement l'"Ame solitaire" que l'auteur lui-même, arrivé à l'âge de quarante ans, "Il y a là", disait Lozeau, des pages que je relis et je me demande si c'est bien moi qui les ai écrites". Quoi qu'il en soit de ce livre qui a soulevé et soulevé encore bien des controverses, il n'en demeure pas moins comme fait unique dans la littérature française: l'œuvre d'un infirme relativement sans culture.

Le critique français Abder-Aden, de passage à Montréal, fut frappé du talent de Lozeau et fit primer en France un de ses sonnets. Lozeau rêva sa carrière littéraire. Sa famille était pauvre, il lui fallait un mécène. Sir Wilfrid Laurier fit personnellement le don nécessaire. Un regain de forces vers la trentaine et Lozeau se mit au travail dans sa très petite chambre de la rue Drolet. "Parva domus, magna quies", disait le poète avec sérénité: on roulait son fauteuil sur le balcon qui y atteignait ou cinq ou six pagodes chinoises attendaient chaque printemps, avec le poète, le retour des hirondelles, des fleurs; en bas, des arbres, un jardin dont il connaît toute la gent ailée depuis la cochenille et la libellule jusqu'à son héron favori.

Un jour, ce fut une des grandes joies du malade, Mgr Bruchési l'appela à Rome. Ce fut l'origine du beau sonnet intitulé "Le Crucifix", mis en musique par M. Alexis Contant. Ce sonnet fut dédié en hommage de reconnaissance à Mgr Bruchési qui lui l'appart par cœur et ne manqua jamais par la suite de la répéter en gravissant les escaliers de la maison du poète.

Plus tard vint la collaboration au *Devoir*, les délicieux billets du soir, gais, nerveux, souvent pleins de verve malicieuse comme le "croquis juif". Mais nous goûtons particulièrement les "Petites chan-

sons" fines, galantes dont le poète a perdu les mots, mais qu'il pourrait mettre en vers parce qu'elles "sont en lui".

En 1912, le *Devoir* publiait "Le miroir des jours", c'est l'œuvre d'un virtuose. Blanche Lamontagne a souvent admiré la facilité de versification dont il fit preuve alors.

Il publia, en 1918, "Lauriers et feuilles d'érable", c'était un malheureux essai du genre épique. Si l'on avait su la souffrance imposée à ce malade qui réagissait pour vivre, la critique se serait faite moins dure. Lozeau admettait lui-même qu'il n'avait pas le tempérament guerrier. Il garda les meilleurs vers de cet ouvrage dans son dernier volume "Les images du pays".

Son meilleur ami Chs. Gill mourut en 1918; sa mère lui restait, dans sa prière quotidienne, il demandait à Dieu de ne pas lui survivre.

Le poète mourut vite d'une congestion cérébrale. Le conférencier dit que le jour même de sa mort était à Paris, il attendait depuis quelques jours une lettre de Lozeau; durant l'après-midi, après une hantise qui durait depuis le matin, il écrivit de nouveau au poète qui décédait à Montréal après avoir dit à sa mère la parole si bien connue: "la route est belle".

Écrivant sur l'œuvre religieuse au Canada, un écrivain anglais protestant (J. C. Bracq: "Evolution du Canada"), disait: "C'est une monotonie sublime". La même parole s'applique bien à la vie du poète montréalais.

Le conférencier récita, avant de terminer, une pièce de vers tirée de "Lauriers et feuilles d'érable", intitulée "Infirmières".

Partie de cartes

La partie de cartes de charité de demain, en faveur de l'Œuvre de la Réparation à la Très Sainte Face, Inc., se fera sous le patronage de Mme Adolphe L'Archevêque, Sr., et sous la direction de Mlle Germaine Paré, au salon du Thé Salada, 407 blvd Saint-Laurent. Elle commencera à 2h, précises de l'après-midi.

Les dames sont cordialement invitées à y prendre part et sont priées d'y apporter crayons et jeux de cartes.

Pour autres renseignements, s'adresser à l'organisatrice, Amherst 3764 ou à Mme Lonergan, L.Anc. 0084.

Au monastère du Christ-Roi

Le 11 février dernier, en la fête de Notre-Dame de Lourdes, avait lieu chez les Missionnaires du Christ-Roi de Gaspé une cérémonie de vêture et de profession présidée par Son Excellence Mgr F.-X. Ross, fondateur de la communauté. Le jeune institut, qui ne compte que trois années d'existence, a commencé le 8 décembre dernier à goûter la joie de voir ses membres s'engager, après les deux ans et demi de probation, dans la vie religieuse et apostolique. La présente année promet d'être particulièrement féconde en consolations de ce genre.

Ont eu le bonheur de prononcer leurs vœux de religion: les révérendes Sœurs Marie-Médiatrice, née Rose-Aimée Fournier, de St-Majorique, S. Marie du Saint-Esprit, née Marie-Louise Godbout, de Montréal; Sr. M. de S.-François-Xavier, née Albina Gaboury, de Granby; Sr. Ste-Marguerite-Marie, née Anna-Marie Deschênes, d'Hébertville; et Sr. M. de Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus, née Jeanne Gaudreau, de Montréal. Ont reçu les blanches livrées du Christ-Roi, Mesdemoiselles Imelda Loubert de Maria dite Sr. M. de S.-Pierre-Claver, et Simone Lachance, de Montréal, dite Sr. M. de Joseph.

Les Missionnaires du Christ-Roi se destinent exclusivement aux missions en pays infidèles de sorte que chaque aspirante à l'assurance d'aller travailler directement, selon sa capacité, à la grande moisson des âmes païennes. Les œuvres si diverses des missions, permettent d'y employer toutes les aptitudes. L'adoration du T. S. Sacrement, l'Office divin en chœur et un esprit liturgique intense y répondent aussi à l'attrait de la vie contemplative. C'est peut-être ce qui explique le recrutement rapide de la nouvelle communauté malgré son éloignement des grands centres. Pour une jeune fille qui sent brûler en elle la flamme du zèle apostolique, les distances ne sont rien ou plutôt elles sont un attrait de plus.

Essayez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham



De nouveau, tout épuisée

Pauvre enfant... elle a encore les mêmes maux de tête... maux de dos... et le "splend". Elle devrait essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, en tablettes.

pour sa générosité: l'espoir de faire régner le Christ-Roi fait marcher sur bien des obstacles et transforme souvent la timide jeune fille d'hier en vaillante missionnaire de demain.

Puissent se multiplier toujours davantage, pour l'honneur du Canada apostolique, les recrues de cette dernière-née de nos congrégations missionnaires!

(Communiqué)

Pétition au lieutenant-gouverneur

UNE LETTRE DE L'ALLIANCE CANADIENNE POUR LE VOTE DES FEMMES DU QUEBEC

Cette association a envoyé une pétition au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, concernant le refus du vote des femmes dans Québec à la Législature. Elle allègue que cette restriction viole un des principes de la loi anglaise qui veut que toute personne qui paie l'impôt ait droit de représentation au parlement et que les femmes du Québec sont affectées par des impôts directs aux mêmes conditions que les hommes.

Cette pétition demande au lieutenant-gouverneur d'ordonner un renvoi à la cour du banc du Roi sous l'autorité du Chapitre VII des statuts réformés de Québec.

Funérailles de Mlle Catherine Macdonald

Pierreville, 17 — Le 11 février ont eu lieu à St-Thomas de Pierreville les funérailles de Catherine Macdonald, décédée le 9 février à l'âge de 59 ans. Elle laisse dans le deuil une sœur: Mme Charles Lemaire (Florence); six nièces: Marcelle Duguay, Clotilde Lemaire, Rachel Lemaire; ses neveux: René Duguay, avocat, Gérard Duguay, Paul Lemaire, Charles Lemaire, Alfred Lemaire, Dr Herbert Macdonald.

La levée du corps fut faite par l'abbé Conrad Maurice, aumônier du Mont-St-Bernard, de Sorel. Le service fut chanté par M. le chanoine Roch Joyal, curé, assisté par les abbés Georges Côté et Gérard Beauchesne. Au chœur on remar-

Douleur soulagée instantanément

L'Aspirine chasse toute douleur. Aucun doute là-dessus. Un comprimé vous le prouvera. Avez-le: la douleur cesse aussitôt. Le soulagement est aussi simple que cela.

L'Aspirine n'a aucun effet nocif. Elle ne déprime jamais le cœur et vous n'avez pas lieu d'hésiter à prendre ces comprimés.

Il est donc inutile de souffrir du mal de tête, du mal de dents ou de la névralgie. L'on peut faire complètement disparaître en quelques instants les douleurs de la sciatique, du lumbago, du rhumatisme. Les femmes trouvent un apaisement à leurs souffrances périodiques et l'on réussit à s'épargner les ennuis du rhume.

Les comprimés d'Aspirine offrent d'autres importantes utilisations, toutes décrites dans les indications qui contiennent chaque boîte. Cherchez le nom d'Aspirine sur la boîte, chaque fois que vous achetez de ces comprimés, et soyez en sûreté. N'acceptez pas de contrefaçon. (Les Aspirines sont fabriquées au Canada).

EATON

Le cuir chevelu

--ne le lavez pas trop souvent

DEMANDEZ A LA REPRESENTANTE DE LA METHODE HARPER

Miss Hubbard

Elle vous dira que trop de shampoings enlèvent les précieuses huiles naturelles. Lavez vos cheveux seulement une fois par mois... employez le tonique renommé de la Méthode Harper; il diminue l'huile, normalise l'action des glandes en renforçant les muscles et stimulant la circulation.

Demandez à la représentante de la Méthode Harper — ici en visite spéciale pour deux semaines, jusqu'au 27 février — comment sauver votre teint et vos cheveux des ravages du temps et de la négligence.

Téléphonez à

Plateau

9211

REZ-DE-CHAUSSEE,

CENTRE



T. EATON CO LIMITED
DE MONTREAL

ANTIKOR-LAURENCE
ENLEVE PROMPTEMENT LES CORNS VERRES ET DURETÉS. SÛR, EFFICACE, SANS DOULEUR.
EN VENTE PARTOUT 25¢ le flacon
FRANCIS PAR LA POSTE
PHARMACIE LAURENCE MONTREAL

Amicale St-Paul-de-la-Croix

Lundi, le 22 février, à 8 h. p.m., à l'école Saint-Paul-de-la-Croix, assemblée de l'Amicale. On est prié d'envoyer son nom et son adresse au secrétaire: P.-E. Boisvert, 2065, boulv. Gouin est.

Dictionnaire Général

BIOGRAPHIE, HISTOIRE, LITTÉRATURE, AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE

ET DES ARTS, SCIENCES, MOEURS, COUTUMES, INSTITUTIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES

CANADA

LE REV. PERE L. LE JEUNE

Oblat de Marie-Immaculée
Bachelier ès lettres de l'Université de Paris

Ancien professeur et docteur ès lettres de l'Université d'Ottawa

Ouvrage orné de 187 photographies et de 56 gravures hors-texte sur papier de luxe

Ce dictionnaire comprend deux volumes de près de 900 pages chacun. Belle reliure solide. Au comptoir et par la poste \$20.00 pour les deux volumes.

Service de Librairie du "Devoir"

430 Notre-Dame est, Montréal.

Feuilleton du "DEVOIR"

TROIS JEUNES FILLES ET UNE IDÉE

par VICTOR FELI

79. (suite)

— Eh bien!... Mais la voix s'étranglait dans la gorge de la pauvre petite et elle fit signe à Colette qui, tout à coup, l'entraîna sur l'obstacle, selon son habitude, et murmura:

— Nous avons trouvé que ce serait si bien... si bien si c'était vrai... Et voilà que Madeleine disait, naïve, simple:

— Ce serait tellement délicieux si vous épousiez maman!

Bernard, abasourdi, se leva brusquement et alla vers la fenêtre pour cacher l'accès de gâité qui le menaçait. Ah! Jacqueline, si timorée!... La jeunesse nouvelle l'était beaucoup moins! Mais quelle heureuse chance.

Il revint vers les trois bonnes enfants qui attendaient, palpitantes. Marguerite dit en hâte:

— Père, je n'oublierais pas maman pour cela.

— Et papa non plus, assurèrent les jumelles.

Il regarda affectueusement les

jeunes visages si émus et dit avec bonté:

— Alors, c'était là votre idée?

Et, mises en confiance, elles expliquèrent qu'elles l'avaient eue, toutes les trois et s'en étaient entretenues si souvent depuis!... enfin, en souhaitant très fort l'accomplissement!

— Nous serions si heureuses! si heureuses! disaient-elles ensemble. Alors gravement, le général répondit:

— C'est me faire beaucoup d'honneur d'espérer que Mme Delmarre pourrait un jour devenir... ma femme... et... la mère de vous... — Oh! ce serait exquis! dit impétueusement Colette.

— On ferait une porte de communication, assura Marguerite.

— Et tout serait commun entre nous! conclut Madeleine, toujours sentimentale.

Vraiment, les meilleures joies leur étaient réservées, après leur grande souffrance, pensa Bernard, touché profondément devant la tendre divination de ces enfants.

Le "DEVOIR"

commencera tout prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

— Pour ma part, je vous déclare que je serais trop honoré... trop heureux... si Mme Delmarre voulait me faire l'honneur de m'accorder sa main?

— Vrai? Vrai? dirent-elles toutes les trois. Vous consentez?

— Parfaitement! assura-t-il, imperturbable. Mais il faut son consentement à elle-même.

— Oh! maman est si bonne, si bonne! Elle voudra bien nous faire

plaisir! s'exclamèrent les jumelles.

— Alors, voici ce qui vous reste à faire, continua-t-il, impassible. Allez auprès de votre mère, avec Marguerite, et présentez-lui votre requête. Insistez beaucoup... beaucoup!

— Oh oui! nous allons tellement la supplier!

— Et si vous parvenez à vaincre une résistance qu'elle peut parfaitement vous opposer...

Mais les trois jeunes filles protestèrent.

— Si donc vous enlevez son acquiescement, dites-lui bien que je serais heureux d'être admis, aussitôt, auprès d'elle, comme prétendant à la main...

Les jeunes filles avaient écouté religieusement les phrases doctorales de Bernard et après des "merci" ingénus, elle s'échappèrent, radieuses, jugeant que le plus difficile de la mission qu'elles s'étaient attribuée était accompli.

Et Jacqueline, stupéfaite, les entendit tout à coup, et cette fois nullement intimidées, lui exposer leur souhait... Et, comme Bernard, elle eut l'impression qu'une douceur sans prix compensait ses maternelles hésitations... Et quand elle sourit à ses filles, leur disant:

— Les mamans ne se marient point!

Et qu'elles répliquèrent par des supplications véhémentes, elle remercia Dieu du bonheur de cet amour filial ajouté à l'autre amour!

Et, le soir, le général "admis à

l'honneur d'être présenté à Mme Delmarre comme prétendant", vint, en effet, cérémonieusement... et devant la joie folle de Jacques et de Henri, le doux orgueil des trois jeunes filles, et la véritable émotion d'André, ils jugèrent tous deux que rien ne manquait au cher bonheur...

Et la nouvelle année commença très douce... et, deux mois plus tard, par une chaude et brillante matinée de fin février, tout un remous de voitures avait lieu autour de l'évêché de Nice, cette résidence à la fois pieuse et poétique, dans le cadre délicieux de la verdure, des jardins, de la vue magnifique. C'était le mariage de Bernard et Jacqueline, et les fiancailles de leurs enfants, André et Marguerite; et, devant la foule ébahie, où l'on se contait qu'un roman de jeunesse, entre le général et Mme Delmarre, avait précédé celui-ci, le vénérable prêtre, au sourire de bonté, bénit les époux et fiança les deux enfants heureux.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée) éditrice-proprétaire: Georges Pelletier, administrateur-gérant-secrétaire.

LA VIE SPORTIVE

DÉPÊCHEZ-VOUS!

Le Concours de Hockey des Cigarettes Turret

Offre \$15,000 de Prix en Argent

Voici une véritable occasion de convertir en argent votre connaissance du hockey. Faites simplement des estimés des points enregistrés par chaque équipe de la Ligue Nationale de Hockey pendant la saison courante 1931-32, laquelle saison se termine le 22 mars. Mettez vos estimés immédiatement à la poste. Envoyez-en un tous les jours si vous le désirez, car plus grand sera leur nombre, plus fortes seront vos chances de gagner l'un de ces gros prix.

Et rappelez-vous que les prix seront doublés si les entrées gagnantes sont annexées aux panneaux de devant des paquets de Cigarettes Turret (de 20), avec portion du timbre d'accise attachée.

Qualité et Douceur
CIGARETTES

Turret

Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

Vous pouvez vous procurer des formules supplémentaires d'inscription chez votre plus proche marchand. Si vous n'en trouvez pas, copiez le coupon ci-dessous.

Cet estimé et les autres supplémentaires devront être envoyés, par poste au "Concours de Hockey des Cigarettes Turret", Case postale 1180, Montréal, P.Q., jusqu'au 5 mars 1932.

Equipe	Total des Points Enregistrés pendant la Saison 1931-32	Total Estimé des Points à Être Enregistrés pendant la Saison 1931-32 (Exclusion faite des parties de détail)
BOSTON	143	
CANADIENS	129	
TORONTO	118	
CHICAGO	108	
RANGERS	106	
MAROONS	105	
DETROIT	102	
AMERICAINS	76	
Nom		
Adresse		

Sur le bord de la bande

Les Maroons ont causé un vif plaisir à leurs partisans en écrasant les Américains par 7 à 1 hier soir.

Lionel Conacher a été le héros de la soirée. Non seulement il a joué une partie de maître sur la défense, mais il a compté deux points contre les Américains, le 3ème et le 5ème.

Dave Trotter a obtenu les premiers succès de son club en comptant les deux premiers points sur des passes de Babe Siebert.

Il a joué une solide partie et ses courses ont continuellement mis en danger les buts de Worters. Dans la troisième période, il a compté un troisième point à la suite d'une course individuelle.

Bill O'Brien rayonnait. Ce n'est pas tous les jours que les hommes qu'il soigne si bien infligent de pareilles raclées à leurs adversaires.

Paul Haynes remplaçant Stewart blessé dans une joute récente, il n'a pas fait de merveilles, mais il a montré qu'il en savait assez long pour rester avec les Maroons jusqu'à la fin de la saison.

Joe Lamb a manqué la plus belle chance qu'aient eue les Américains de compter. Il était absolument seul en face de Flat Walsh. Il s'est élan- cé pour frapper la rondelle, mais Walsh s'est élan- cée aussi pour se coucher. La rondelle a atterri dans les buts de Worters.

D'avoir manqué une si belle occasion par sa faute, Lamb était furieux.

Les Maroons ont passé en troisième position et ils espèrent bien maintenant prendre part aux parties de détail de la fin de la saison.

Les Américains ont cependant deux parties de moins de jouées et ils veulent à tout prix ne pas se laisser éliminer.

Worters n'était pas très enthousiaste hier soir. Il n'avait pas son entraînement. On aurait dit qu'il avait quelque chose qui ne fonctionnait pas.

Il y a longtemps que Roy n'a pas connu défaites aussi écrasantes. Antroffs, lorsqu'il protégeait les buts du Pittsburgh, un pareil résultat ne l'aurait pas étonné.

Depuis qu'il est avec les Américains, il ne considère plus le résultat du même point de vue.

Hooley Smith, le meilleur compteur de la N. H. L., n'a pas compté et il n'a pas fait compter de point hier soir. En face d'un résultat aussi élevé, c'est ce qu'on peut trouver fort étonnant.

Le club Toronto est poursuivi

Toronto, 17 — Arthur J. Duncan a inscrit hier à Osgrade Hall contre l'équipe de hockey Maple Leaf, de Toronto, une poursuite pour un montant de \$2,800. Le demandeur prétend que le Toronto lui doit encore une partie de son traitement d'entraîneur.

Il déclare qu'il avait droit à un traitement de \$800 par mois à partir du 15 octobre 1931 jusqu'au 15 mars 1932, mais qu'il n'a reçu que \$1,200. Il réclame aussi des dommages pour congédiement arbitraire et sans motif et pour dénonciation de son contrat d'engagement.

Joueur sous arrêt

Trois-Rivières, 17 — A. Dupont, un joueur du Trois-Rivières, amateur, dans la Ligue de la Cité, a été arrêté par la police, lundi soir, à la fin d'une joute de hockey, pour avoir frappé à la tête avec son bâton Arthur Townsend, des Trois-Rivières, qui arbitrait. Townsend a une entaille d'un pouce et demi au front et un oeil tout bleu.

FORUM WILKANKS
CE SOIR, A 8 HEURES
Ligue Chemins de fer-Téléphone
Admission générale: 50c; Enfants, 25c. Taxe comprise.

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE

Section canadienne	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Toronto	16	13	5	105	84	37
Canadiens	16	14	5	79	81	37
Montreal	13	18	6	114	116	32
Americain	12	17	6	58	92	30
Section américaine	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Rangers	19	10	6	94	69	44
Chicago	12	13	10	59	66	34
Boston	12	13	9	88	77	33
Detroit	14	16	5	73	85	33

LIGUE INTERNATIONALE

	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Buffalo	14	10	9	62	54	37
Londra	14	11	8	63	45	37
Detriot	14	10	8	68	59	36
Windsor	13	13	6	70	58	32
Cleveland	13	16	5	76	85	31
Syracuse	12	15	6	76	77	30
Pittsburg	10	16	8	56	82	28

LIGUE CANAMERICAINE

	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Providence	16	6	4	91	63	36
Boston	13	13	3	85	84	29
New-York	12	12	6	62	70	28
New-Haven	12	13	3	66	61	27
Philadelphia	11	13	4	58	66	27
Springfield	8	15	4	60	81	20

LIGUE PROVINCIALE

	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Québec	9	6	3	55	39	21
Chicoutimi	7	6	3	38	42	17
T-Rivières	6	8	4	38	37	16
La Tuque	4	6	4	40	53	14

Samedi, au LaFontaine

Samedi, à 3h. p.m., M. le sénateur Arthur Marcotte, ancien champion canadien, fera l'ouverture du tournoi de billard américain 18-2, dans les salons du Conseil LaFontaine, 480, rue Sherbrooke est.

Première partie: M. Conrad Alard vs Delvica Allard.

Samedi soir: deuxième partie, à 8h. 30: M. J. Noël de Tilly vs M. Ben Slater. Entrée gratuite, et les dames sont cordialement invitées.

Derby de Québec la semaine prochaine

Quelques jours à peine nous séparent de la grande épreuve sportive qu'est le derby international de chiens, disputé à Québec chaque hiver depuis une dizaine d'années. C'est en effet lundi prochain, 22 février, que sera courue la première étape de 40 milles, des trois qui constituent le parcours total de 120 milles.

Les entrées sont déjà nombreuses, et parmi les concurrents les plus fameux qui se disputent le trophée, on remarque des "mushers" de réputation internationale, tels que Emile Saint-Godard, Leonard Seppala, Earl Brydges, Stuart Russick, Roger Haines, George Girard et plusieurs autres.

Plusieurs de ces attelages ont figuré récemment au Lac Placide et seront arrivés parfaitement en forme pour la grande épreuve de la semaine prochaine.

Le derby suscite l'intérêt de beaucoup de gens, et l'on s'attend à ce que de grandes foules en suivent toutes les péripéties, lundi, mardi, et mercredi prochains. Plusieurs amateurs de ce spectacle sont même attendus des Etats-Unis, où les attelages de chiens sont très populaires.

La course se terminera dans l'après-midi de mercredi, 24 février, et le même soir aura lieu au Chateau Frontenac la distribution des prix aux vainqueurs. Un grand bal masqué marquera aussi la fin de l'épreuve.

Ballon au panier au National

Jeudi, le 11 février dernier, avait lieu à la Palestre du National la quatrième partie de la Ligue internationale de ballon au panier chez les jeunes filles, qui alignait les équipes Blanches et Rouges.

Cette partie avait attiré plusieurs spectateurs et fut des plus contestées. Les Blanches, qui depuis le début de la ligue n'avaient pu enregistrer aucune victoire à leur crédit, causèrent une agréable surprise à leurs supporters et amis en remportant la victoire sur les Rouges de la ligue par le résultat de 23 à 19.

Pour les vainqueurs, Mlle Charlotte Marcoux fut l'étoile de la partie en comptant 15 points à elle seule.

Pour les Rouges, Mlle Rita Morrell compta 14 pts. Quoique affaiblis par l'absence de Mlle Suzanne et Marthe Lacasse, les Rouges luttèrent ferme jusqu'au bout et ce n'est que lorsque le sifflet de l'arbitre annonça la fin de la rencontre qu'ils s'avouèrent vaincus.

Blanches: Mlles Madeleine Sabourin, Aurèle Chagnon, Anna Valade, Charlotte Marcoux, 15, Agnès Lazon, 2, Simone Martineau, 0, abandonné.

Position finale

Equipe	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Rouges	2	1	4			
Blues	1	1	2			
Blancs	1	2	2			

POSITION DES CLUBS

Equipe	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Rouges	2	1	4			
Blues	1	1	2			
Blancs	1	2	2			

L'exposition canine a lieu ce soir

L'exposition canine organisée par la Montreal Kennel Association se tient ce soir, et non pas vendredi, au Drummond Street Garage, 1414 rue Drummond. Elle s'ouvrira à huit heures par l'appel des Terre-Neuve, des Pékinois et des Alsaciens.

Ceux qui doutaient du succès possible de l'entreprise seront sans doute surpris d'apprendre qu'il y a cent quatre-vingt chiens inscrits, représentant trente-neuf races différentes. C'est un record dont peuvent se vanter les organisateurs, car jamais une exposition du genre organisée dans la province de Québec n'a obtenu un tel résultat, même des expositions de championnat de la ville et des environs n'ayant pu atteindre ce chiffre.

La qualité ne le cédera en rien à la quantité et parmi les novices qui ont inscrit leurs favoris, il sera peut-être intéressant de voir dans plusieurs races des inconnus sortir vainqueurs. Quoi qu'il en soit, novices ou expérimentés, tous sont assurés d'avoir justice dans les décisions des juges auxquels il faut rendre publiquement l'hommage que leur nom a été une sorte de magie qui a eu le don de réveiller l'intérêt endormi depuis longtemps.

Les Echecs

Voici les noms et adresses des officiers de la Ligue de Montréal, les adresses des clubs et les noms et adresses des secrétaires.

Président, M. Jos. Schneider, 5119, ave du Parc.

Vice-président, M. Gaston Gaudet, 5184, Côte-des-Neiges.

Secrétaire-trésorier, M. Ephrem Brisebois, 3452, rue Deserv. Tél. Clairval 3790M.

Club Montréal, 1410, rue Guy; M. E. T. Morton, 67, rue Prospect, Westmount.

Club Téléphone, édifice Beaver Hall; M. R. H. Spencer, édifice du Téléphone.

Club Sun Life, édifice Sun Life; M. J. J. Carson, édifice Sun Life.

Club Harmonia, 1173, rue Drummond; M. J. H. Meyer, 862, 4ème ave, Verdun.

Club McGill, McGill Union, rue Sherbrooke ouest; M. B. Horwitz, 652, Murray Hill, Westmount.

Club Ville-Marie, 443, rue de Montigny est; M. Séguin, 443, rue de Montigny est.

Société Saint-Jean-Baptiste, section Iberville, coin Vinet et Workman; M. J. E. Roy Jr, 688, Terrasse Iberville.

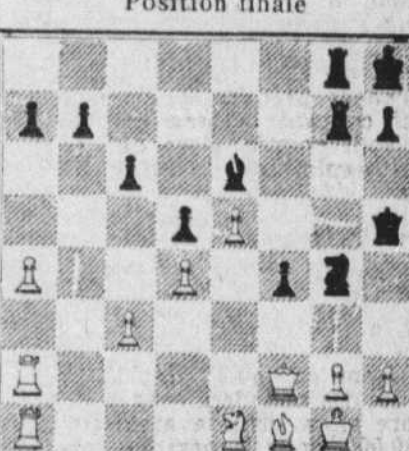
Société Saint-Jean-Baptiste, section Saint-Edouard, 6418, rue Saint-Denis; M. A. Tourcho, Hôpital du Sacré-Coeur, Cartierville.

TOURNOI DE PRAGUE

PD défense Nimzowitch

Stahlberg Alekhine

1. d4, Cx6; 2. c4, e6; 3. Cc3, Fb4; 4. d4, d5; 5. exd5, exd5; 6. Fg5, Fd6; 7. e3, Cc4; 8. Fd4, Dc7; 9. Fd3, f5; 10. Cg1-e2, 0-0; 11. 0-0, e6; 12. f3, Cxc3; 13. bxc3, Fd6; 14. Fxd6, Dxd6; 15. e4, g6; 16. e5, Dc7; 17. f4, Cd7; 18. a4, Cb6; 19. Db3, Fc6; 20. Tfb1, Td7; 21. Db4, Dd8; 22. Cg3, Tg7; 23. Cf1, g5; 24. fxe5, Dh5; 25. Dd2, Dxe5; 26. Df2, Rb8; 27. Cd2, Ta8-g8; 28. Ff1, f4; 29. Cf3, Dh5; 30. Tb2, Cc4; 31. Tb2-a2, Fc3; 32. Cc1, Cg4 (diagramme); 33. abandonné.



PD Cambridge Spring

Mikenas Alekhine

1. d4, Cx6; 2. c4, e6; 3. Cc3, d5; 4. Cx3, e6; 5. Fg5, Cb8-d7; 6. e3, Da5; 7. Cd2, Fb4; 8. Dc2, dxc4; 9. fxex4; 10. Cxc4, Dc7; 11. Fe2, 0-0; 12. 0-0, Td8; 13. a3, Fc7; 14. b4, b6; 15. Tf1-d1, Cd5; 16. Cc5, Cxc3; 17. Dxc3, Fb7; 18. Ff3, Tac8; 19. Tael, Fd6; 20. Cc1, Rf6; 35. Fb7, e5; 36. Fxc6; 22. Dxc6, Dxc6; 23. Txc6, Txc6; 24. Fxc6 (diagramme), 1. d4.

Défense sicilienne

1. e4, e5; 2. Cf3, e6; 3. c4, Cc6; 4. d4, exd4; 5. Cxd4, Cx6; 6. Cc3, d6; 7. Fe2, a6; 8. 0-0, Dc7; 9. b3, Fe7; 10. Fb2, 0-0; 11. Ce2, Td8; 12. De1, Cc5; 13. Cc3, Dc5; 14. Ca4, Dd7; 15. Td1, Tb8; 16. e5, Cc6; 17. exd6, Txd6; 18. e5, Txd1; 19. Fxd1, Cd7; 20. f4, b5; 21. Cc3, Fe5; 22. Fe1, Cd7; 23. Rh1, Fb7; 24. Fe2, Da8; 25. Dc2, Cc6; 26. f5, exf5; 27. Fx5, Cd7xe5; 28. Cg4, Te8; 29. Cx5, Txe5; 30. Dg4, Ch4 (diagramme); 31. Fxb7+; 32. Fc4, Txd4; 33. Dh5, g6; 34. Dxc5+; 35. Fg5, Fxg2+; 36. Rg1, Fx1; 37. Dxe7+; 38. Dd8+; 39. Fxd8, Cg3+; 40. Rxf1, Cxh2+; 41. Re2, Cg4; 42. Cd5, abandonné.

Incendie à Val Morin

La coquette petite gare du Pacifique Canadien à Val Morin, dans les Laurentides, a été complètement détruite par un incendie lundi soir, et aujourd'hui, il ne reste plus que des débris calcinés, les livres et l'outillage mêmes ayant été perdus dans le désastre. Le feu fut découvert à 7h. 35 et l'alarme fut immédiatement donnée à la station voisine de Val David. Une foule de gens accoururent sans tarder sur la scène de la conflagration, mais il était déjà trop tard pour sauver l'édifice. On ne connaît pas encore la cause du feu.

Un nouveau livre

MORISON DE VIE.

PAR JEAN-LOUIS GUAY

C'est le livre d'un malade qui, sur son lit de douleur, bënît la vie et la chante.

Ce volume, de 176 pages, rempli de nobles sentiments et de sincérité, procure au lecteur de tout âge une lecture agréable autant qu'édifiante.

En vente au Service de Librairie du Devoir, au prix de \$1.00 franco.

DE LA LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430, Notre-Dame est. Ville.

Le Montréal a déclassé l'Américain

(Par X.-E. Narbonne)

Le club Montréal, qui a attrapé une véritable raclée samedi dernier aux mains des Leafs de Toronto alors qu'il fut défait par 6 à 0, s'est remis hier soir alors que les hommes de Sprague Cleghorn ont administré une humiliante défaite aux Américains en triomphant des protégés de Eddie Gerard par un résultat de 7 à 1 et cette victoire était bien méritée car les Maroons se sont affirmés bien supérieurs aux visiteurs ou, pour être plus juste, les Américains furent absolument nuls.

Grâce à la victoire du Montréal hier soir le club de M. James Strachan est passé en troisième position mais il faut également ajouter que l'équipe new-yorkaise a joué deux parties de moins que les Maroons et qu'elle a encore de grandes chances de passer en avant des Montréalais.

Les locaux étaient privés des services de Nelson Stewart et de Harold Starr hier soir mais leur absence ne se fit pas sentir à cause de la piètre tenue des triciens étoilés. Rien ne marchait chez les visiteurs. Le jeu d'ensemble faisait totalement défaut, les lancers étaient faits sans précision et pour comble de malheur deux des points des Maroons furent enregistrés par Brydget et Joe Lamb, alors que ceux-ci cherchaient à débarrasser les buts de Roy Worters. Archie Wilcox a rendu le réciproque aux visiteurs en envoyant la rondelle dans les filets de Flat Walsh au commencement de la troisième période, à la suite d'une attaque de George Patterson et de Rabbit McVeigh. Wilcox fit un faux mouvement et poussa le caoutchouc dans les buts du club local sans que Walsh ait pu éviter le coup.

Du côté du Montréal Dave Trotter et Lionel Conacher furent les deux héros de la soirée. Le premier compta trois points pour sa part tandis que le dernier fit un beau travail sur la défense et parvint en plus à mettre deux points en crédit des Maroons à la suite d'attaques répétées. Brydson et Ward furent les deux autres joueurs locaux à prendre Worters en défaut.

Babe Siebert fut très effectif au cours de cette rencontre. Tantôt sur l'attaque et tantôt sur la défense, Babe a rendu de précieux services à son club et l'on peut dire qu'il a grandement contribué à l'éclat du club new-yorkais.

Flat Walsh a fait de beaux arrêts dans les filets des Maroons et sans une hausse manoeuvre de Wilcox il aurait enregistré un blanchissage bien mérité.

Paul Haynes, que le Montréal avait fait revenir de Windsor pour remplacer Stewart, a fait de courtes apparitions sur la glace dans la période finale après avoir été requis par ses amis de la section des filonnaires. Paul a donné une impression favorable.

Enfin Walsh a fait de beaux arrêts dans les filets des Maroons et sans une hausse manoeuvre de Wilcox il aurait enregistré un blanchissage bien mérité.

Paul Haynes, que le Montréal avait fait revenir de Windsor pour remplacer Stewart, a fait de courtes apparitions sur la glace dans la période finale après avoir été requis par ses amis de la section des filonnaires. Paul a donné une impression favorable.

Enfin Walsh a fait de beaux arrêts dans les filets des Maroons et sans une hausse manoeuvre de Wilcox il aurait enregistré un blanchissage bien mérité.

Paul Haynes, que le Montréal avait fait revenir de Windsor pour remplacer Stewart, a fait de courtes apparitions sur la glace dans la période finale après avoir été requis par ses amis de la section des filonnaires. Paul a donné une impression favorable.

Enfin Walsh a fait de beaux arrêts dans les filets des Maroons et sans une hausse manoeuvre de Wilcox il aurait enregistré un blanchissage bien mérité.

Paul Haynes, que le Montréal avait fait revenir de Windsor pour remplacer Stewart, a fait de courtes apparitions sur la glace dans la période finale après avoir été requis par ses amis de la section des filonnaires. Paul a donné une impression favorable.

Enfin Walsh a fait de beaux arrêts dans les filets des Maroons et sans une hausse manoeuvre de Wilcox il aurait enregistré un blanchissage bien mérité.

Paul Haynes, que le Montréal avait fait revenir de Windsor pour remplacer Stewart, a fait de courtes apparitions sur la glace dans la période finale après avoir été requis par ses amis de la section des filonnaires. Paul a donné une impression favorable.

Enfin Walsh a fait de beaux arrêts dans les filets des Maroons et sans une hausse manoeuvre de Wilcox il aurait enregistré un blanchissage bien mérité.

Paul Haynes, que le Montréal avait fait revenir de Windsor pour remplacer Stewart, a fait de courtes apparitions sur la glace dans la période finale après avoir été requis par ses amis de la section des filonnaires. Paul a donné une impression favorable.

Enfin Walsh a fait de beaux arrêts dans les filets des Maroons et sans une hausse manoeuvre de Wilcox il aurait enregistré un blanchissage bien mérité.

Paul Haynes, que le Montréal avait fait revenir de Windsor pour remplacer Stewart, a fait de courtes apparitions sur la glace dans la période finale après avoir été requis par ses amis de la section des filonnaires. Paul a donné une impression favorable.

Enfin Walsh a fait de beaux arrêts dans les filets des Maroons et sans une hausse manoeuvre de Wilcox il aurait enregistré un blanchissage bien mérité.

Paul Haynes, que le Montréal avait fait revenir de Windsor pour remplacer Stewart, a fait de courtes apparitions sur la glace dans la période finale après avoir été requis par ses amis de la section des filonnaires. Paul a donné une impression favorable.

Enfin Walsh a fait de beaux arrêts dans les filets des Maroons et sans une hausse manoeuvre de Wilcox il aurait enregistré un blanchissage bien mérité.

Paul Haynes, que le Montréal avait fait revenir de Windsor pour remplacer Stewart, a fait de courtes apparitions sur la glace dans la période finale après avoir été requis par ses amis de la section des filonnaires. Paul a donné une impression favorable.

Enfin Walsh a fait de beaux arrêts dans les filets des Maroons et sans une hausse manoeuvre de Wilcox il aurait enregistré un blanchissage bien mérité.

Rangers et les Détroit ont annulé

New-York, 17 — Les clubs Rangers et Détroit se sont livrés une belle lutte hier soir au Madison Square Garden en présence de huit mille personnes alors que les deux équipes ont fait partie nulle de 2 à 2. A la suite du résultat de cette rencontre et de la victoire des Bruins sur les Leafs les clubs Détroit et Boston sont maintenant

Les minorités de la Saskatchewan

A la requête de M. Guy Vanier, la Commission scolaire catholique de Montréal verse \$500 pour venir en aide aux nôtres de la-bas

A sa réunion régulière, la commission pédagogique des écoles a entendu une requête de M. Guy Vanier, directeur de la Société Saint-Jean-Baptiste, en faveur des minorités scolaires catholiques de la Saskatchewan. M. J.-Ernest Brodeur, vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste, accompagnait M. Vanier. Sur proposition de M. Victor Doré, président général, secondé par M. Edouard Montpetit, la commission a décidé d'offrir \$500 à ces minorités.

Nous sommes venus, a dit M. Vanier, attirer l'attention de la Commission scolaire sur ce que nous avons fait pour aider nos compatriotes de la Saskatchewan. La commission représente les pères de familles et c'est au nom de pères de familles que nous lui parlons.

Vers la fin de l'audience, M. Edouard Montpetit ayant fait remarquer qu'à en juger par ses paroles d'entrée en matière M. Vanier estime que la commission représente les pères de familles, M. Vanier a répondu: Certes, la commission scolaire représente les pères de famille sinon dans sa composition organique, au moins par les personnalités qui la composent. Le président de la commission pédagogique, Mgr Piette, a ajouté que la commission scolaire est par-dessus tout catholique.

Dans une brève allocution, M. Vanier a rappelé que les minorités scolaires catholiques de la Saskatchewan forment trois groupes principaux: la minorité de langue française, qui a pour chef le Dr Raymond Denis, la minorité de langue anglaise et la minorité allemande (celle dernière a pour chef un ancien ministre du Reich). Il a souligné le fait que ces trois groupes sont tout à fait d'accord, qu'il s'agit de la défense d'intérêts religieux et que la question de race ne se pose pas.

M. Vanier a rappelé que les autorités de la Saskatchewan ont interdit la présence d'enseignants religieux et de costumes ecclésiastiques dans les écoles. Il a relaté des "trucs subtils" que des religieux ont employés pour continuer de porter leurs chapeteaux. Ces trucs, a-t-il dit, montrent à la fois la bêtise des persécuteurs et la volonté de résistance de la minorité catholique.

Après avoir fait remarquer que beaucoup d'institutions religieuses se sont installées en Saskatchewan à la demande de pères de familles et qu'elles ont contracté de lourdes obligations, il a affirmé que la situation est grave.

Nous croyons, a-t-il dit, qu'il suffit de porter la question à l'attention des pères de familles que représente la commission pour obtenir au moins une manifestation de sympathie, sinon une aide tangible. En terminant, M. Vanier fait remarquer que la loi permet aux commissions scolaires de la province d'aider d'autres commissions scolaires du pays dans le domaine religieux et dans le domaine patriotique. Il a rappelé qu'ayant eu, il y a quelques années, à s'occuper de la question de minorités scolaires extérieures à la province de Québec, il avait obtenu de sir Lomer Gouin une loi qui permet aux commissions scolaires québécoises d'employer jusqu'à six pour cent de leurs revenus à aider les minorités, dans les autres provinces.

Les titres et la province de Québec

Québec, 17. — Le Dr Ernest Choquette (Rougemont) a demandé aujourd'hui au Conseil législatif l'adoption d'une résolution maintenant que les résolutions fédérales abolissant les titres britanniques au Canada, ne tiennent pas la province de Québec "en attendant qu'il s'agisse des droits civils" avec les conséquences suivantes: 1. Une résolution sera présentée à Sa Majesté l'ayant de ne pas regarder Québec comme liée par les résolutions fédérales; 2. Une protestation sera dressée à Ottawa contre les prétentions que les titres britanniques tant bannis, les titres français ou autres doivent être aussi.

CONGRES EUCHARISTIQUE

Pèlerinage National

Sous le haut patronage de S. E. Mgr Villeneuve, archevêque de Québec.

Départ de Montréal dim. 12 juin 1932

Hébergement à bord du navire à quai — Visite de l'IRLANDE — Tournée en ECOSSE, ANGLETERRE, FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, ITALIE — ROME.

CHOIX D'ITINÉRAIRES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Brochure illustrée gratuite sur demande.

LE DEVOIR

SERVICE des VOYAGES

430, Notre-Dame Est.

Tél. HARBOR 1241 — Montréal

Le marché Bonsecours sera agrandi

M. Tancred Fortin annonce à l'Association des propriétaires et des hommes d'affaires de Ville-Marie réunis à dîner que les travaux commenceront d'ici un mois — La rampe de la rue Craig

M. Fortin, président du comité exécutif, a déclaré hier devant l'Association des propriétaires et des hommes d'affaires du quartier Ville-Marie que d'ici un mois la ville aura commencé les travaux d'agrandissement du marché Bonsecours.

Le président a fait cette déclaration à l'issue du dîner-causerie offert à l'Association par M. Alex. Julien, propriétaire de l'hôtel Plaza.

Le président de l'Association, M. Joseph Contant, ayant parlé de l'agrandissement du marché Bonsecours et de la rampe pour descendre du pont Jacques-Cartier à la rue Craig, M. Fortin a touché ces deux questions. Il y a deux ans, a-t-il dit, j'étais le seul membre de l'exécutif en faveur de l'agrandissement du marché Bonsecours. J'ai réussi par la suite à convaincre mes collègues et d'ici un mois les banques nous avanceront les fonds nécessaires et nous pourrions commencer l'agrandissement de ce marché.

On a parlé aussi de la rampe pour descendre du pont à la rue Craig. La ville a retenu \$150,000 sur sa quote-part du coût du pont, mais c'est à nous à fournir le droit de passage pour la descente, le gouvernement ne nous permet pas de faire cette dépense que si elle est d'une évidence nécessaire.

Commentons par agrandir le marché Bonsecours et alors nous pourrions acquiescer le droit de passage et forcer la Commission du port à construire une descente à proximité des rues Craig et Notre-Dame.

M. Fortin a ajouté que sur les \$2,000,000 des marchés on devait consacrer \$500,000 à un marché dans l'est, à l'entrée du pont Jacques-Cartier, mais que ce projet est abandonné; il espère que ce montant additionnel sera dépensé pour le marché Bonsecours.

Ces déclarations ont été accueillies avec enthousiasme par les membres de l'Association.

M. Fortin a parlé le dernier. Avant lui, le président de l'Association, M. Contant, avait signalé la détresse du quartier Ville-Marie dont la propriété se déprécie; les locataires s'en vont et il y a plus que jamais des magasins à louer.

Il a parlé des deux problèmes dont a parlé ensuite M. Fortin.

M. F. A. Monk, vice-président de l'Association, a insisté sur la nécessité d'une association forte et a invité tous ceux qui ont des intérêts dans le quartier à entrer dans l'Association.

M. Omer Côté a fait l'historique de l'Association et a demandé l'appui de tous dans la tâche à laquelle lui-même, son père et son frère ont conscience d'avoir bien travaillé.

Tous les orateurs ont félicité les MM. Côté de leur travail d'organisation, et M. Julien, pour le dîner qu'il offrait hier soir.

Les accusations de M. Cashin

A la Législature de Terre-Neuve, contre le ministre sans portefeuille Campbell, le premier ministre Squires et le député Skanes — Demande d'enquête parlementaire

Saint-Jean, Terre-Neuve, 17. (S. P. C.) — On en est venu aux gros mots hier à la Législature de Terre-Neuve lorsque le ministre des finances, M. Peter Cashin, a pris les accusations qu'il avait déposées contre certains de ses collègues du cabinet à l'ouverture de la session. "Vous êtes un maudit menteur", lui a crié M. Walter Skanes, député libéral de St-Barbe qu'il accusait d'avoir déposé pour son propre bénéfice un ocre du ministère de la marine et des pêcheries accordé à son comité. Depuis l'ajournement, le 4 février, la nouvelle des accusations portées par M. Cashin s'était répandue au loin et les galeries étaient bondées hier lorsqu'il s'est levé pour prendre la parole.

M. Cashin a commencé par déclarer que, l'on croyait que l'enquête Walker avait purgé la Législature de ces gens qui seraient passibles de la prison, mais qu'ils sont incorrigibles, ces hommes impudents, ténaces, rusés, malhonnêtes et criminels. Il accuse ensuite le Dr A. Campbell, ministre sans portefeuille, d'avoir toujours refusé d'acquiescer l'impôt sur le revenu; il a dit, comme ministre des finances, lui couper son salaire comme médecin du port, faire entrer cette taxe dans le trésor. Il accuse ensuite le premier ministre sir Richard Squires, d'avoir falsifié les minutes du conseil exécutif et d'avoir ouvert à la Banque du Commerce un compte, dit le "compte Humber", où il transportait tous les ocre accordés à son comité de Humber. M. Cashin a donné, au cours de son discours, de nombreux détails sur la falsification des minutes du cabinet ainsi que sur la manipulation des comptes publics.

A la fin du discours de M. Cashin, le chef de l'opposition, M. F. C. Alderdice, a donné avis d'une motion qu'il présentera pour demander une enquête parlementaire sur toutes ces accusations. Le premier ministre sir Richard Squires, a répondu qu'il devait étudier les déclarations de M. Cashin et consulter le gouverneur, sir John Middleton, avant de pouvoir annoncer de quelle façon l'enquête sera conduite.

Avez-vous besoin de bons livres? Adresses-vous au Service de la librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est. Montréal. (Téléphone: HARBOR 1241*).

Au Conseil législatif

Un amendement des compagnies forestières à la loi des mines — Adoption du bill des paroisses et fabriques — Le bill des Tramways de Montréal remis à une autre séance, pour deuxième lecture

Québec, 17. — Le Conseil législatif a tenu, hier, après-midi, une séance de plus d'une demi-heure au cours de laquelle il a passé onze bills publics en troisième lecture et une vingtaine en première. Un bill public concernant les amendements à apporter à la loi des mines a soulevé certaines protestations de M. G. Power, qui a proposé un amendement de la part des compagnies d'exploitation forestière. Comme on le sait, il s'agit dans cette mesure de permettre de construire des chemins qui conduiraient aux districts miniers et qui passeraient à travers certaines limites forestières. Mais les compagnies demandent une compensation et c'est l'objet de l'amendement que veut présenter M. Power. On suspend la troisième lecture de ce bill afin de permettre au ministre de la voirie et des mines d'étudier cet amendement, de le refuser ou de le poursuivre.

Approuvé par des évêques

Au sujet du bill modifiant la loi des fabriques et des paroisses, qui a été passé en troisième lecture, M. Chabais, après avoir fait remarquer que c'était une mesure très sérieuse, a demandé s'il y avait entente à ce sujet avec l'autorité religieuse, ce à quoi M. Pérodeau a répondu que la mesure avait eu l'approbation d'un groupe d'évêques de la province. Le bill a passé sans amendement et sans autres discussions.

Première lecture

Les bills reçus de la Chambre des députés et passés en première lecture sont les suivants:

Le bill concernant la loi des licences; le bill de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal; loi amendement la charte de la ville de Hull; loi concernant la ville de Plagne; loi concernant la paroisse de Saint-Adolphe; loi se rapportant au club Saint-Denis; loi amendement la loi des terres et forêts; loi concernant la ville de Rouyn; loi établissant la Commission municipale; loi relative aux droits sur les divertissements; loi concernant la manutention de la gazoline; loi concernant le rappel de la loi de la radiodiffusion; loi concernant le salaire minimum des femmes.

Le bill du Tramway

Le bill relatif aux tramways de Montréal a été présenté mais sur la demande de M. Thériault, parlant au nom de l'un des avocats du bill, M. Thomas Vien, le bill a été remis à une prochaine séance pour la deuxième lecture.

En deuxième et en troisième lecture

Les bills publics suivants ont été ensuite passés en deuxième et en troisième lectures après qu'ils eurent été expliqués par M. Pérodeau, leader du Conseil:

Loi modifiant la loi des paroisses et fabriques; loi modifiant les statuts refondus 1925, relativement à certains districts électoraux; loi abolissant le régime d'exception actuellement en vigueur dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé pour la réception des actes et documents et validant certains actes et documents reçus dans ces comtés; loi pour promouvoir le retour à la terre; loi modifiant l'article 571 de la loi des cités et villes; loi modifiant la loi des cités et villes, amendée; loi validant certaines polices d'assurances émises par des compagnies d'assurances mutuelles; loi modifiant la loi des assurances de Québec relativement au paiement de certaines dotations.

Les directeurs du C. N. réduisent leur traitement

On annonce aux quartiers généraux du chemin de fer national du Canada qu'à une réunion du conseil d'administration tenue hier après-midi, les directeurs ont voté en faveur de réduire leur traitement de 10 pour cent.

Une nouveauté

MGR IGNACE BOURGET (par le R. P. F. Langevin, S.J.) Depuis longtemps, les vieillards qui avaient connu Monseigneur Bourget, et les jeunes qui désiraient connaître sa vie merveilleuse, souhaitaient la publication d'un livre qui, sans être déjà l'histoire définitive, présenterait à notre génération les oeuvres d'un grand organisateur, d'un grand évêque et d'un grand Canadien.

Ce livre existe depuis quelques jours. Edité par l'imprimerie du Messager, généralement illustré, condensé en 300 pages, offert à un prix populaire afin que toutes les communautés, les familles et la jeunesse puissent se le payer, le livre du R. P. Frédéric Langevin, S.J., trouvera sa place chez tous ceux qui s'intéressent au passé, à la beauté morale et au développement de l'Eglise chez nous et par nous.

Dix chapitres bien clairs et d'une écriture simple racontent des fondations, des épreuves et de la haute histoire: nous fermons l'ouvrage plus fiers encore, fiers de nos aïeux, et aussi de notre race, qui sait les offrir.

Le livre du R. P. Langevin, Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal, 1799-1885, est en vente à la librairie du Devoir. Prix: 75 sous au comptoir, 85 sous par la poste.

MM. Bennett et King reviennent à l'affaire de Beauharnois

(Suite de la 1ère page)

lendemain même du discours de London, M. Sweezy lui-même, dans une lettre aux journaux, affirmait que la Beauharnois n'a fait aucune souscription au parti conservateur fédéral et qu'il n'a pu être question de restitution de la part de M. Bennett. N'est-ce pas une réponse suffisante? Quant à la preuve faite à l'enquête parlementaire, elle ne justifie pas les affirmations du discours de London.

M. KING

Le chef libéral ne se laisse vaincre si facilement. Il a fait des déclarations à London en se rappelant certaines choses que M. Bennett a dites au Parlement à la session précédente, par exemple: "Mon attitude a été celle de tout homme sensé en pareil cas. La question avait été soulevée en Chambre et j'avais dit qu'une enquête judiciaire s'imposait et que si j'étais appelé à former un gouvernement, telle enquête se ferait. Comment aurais-je pu le faire si j'avais accepté des faveurs de ces gens-là même qui avaient intérêt à prévenir cette enquête? Voilà toute la question."

M. Mackenzie King explique qu'à London il a simplement voulu démontrer que M. Bennett, en retournant une souscription de la Beauharnois, n'avait pas tant cherché à agir dans l'intérêt public qu'à servir son parti; qu'il avait évité de se compromettre en acceptant une souscription parce qu'il savait qu'une enquête devait avoir lieu s'il était élu. Et M. Bennett n'entendait pas non seulement éviter de se compromettre lui-même personnellement mais il ne voulait pas que son parti fût compromis. C'est son parti qu'il craignait de compromettre. Et c'est pourquoi il a dit que si des souscriptions avaient été faites à son parti, elles avaient été retournées. Ainsi s'explique son mot de l'autre jour: *Nol a damnent cent!* Pas un maudit sou!

M. Mackenzie King reconnaît qu'à London il aurait dû s'exprimer autrement, laisser entendre par exemple que M. Bennett avait permis que le général McCuaig acceptât à Montréal, comme souscription à la caisse électorale, \$10,000 de M. Sweezy, somme qui ne devait pas être restituée; que par ailleurs M. Bennett n'avait pas permis l'acceptation d'une souscription additionnelle de \$200,000 et cela pour les raisons que l'on sait.

M. BENNETT

M. Bennett revient à la charge. Il cite des extraits des procès-verbaux de l'enquête de la Beauharnois, notamment une partie de l'interrogatoire de M. Sweezy par M. Pérodeau. Dans une de ses réponses, M. Sweezy avait dit qu'il s'agit des caisses électorales fédérales, il a versé une souscription au général McCuaig qui tenait pour le percepteur des fonds conservateurs à Montréal.

Le premier ministre sursaute: Il n'était pas au courant de cette souscription non plus que d'aucune autre de celles qui ont été faites par la Beauharnois. Le général McCuaig lui-même peut en témoigner. M. Bennett se propose de revenir bientôt là-dessus et de façon définitive.

Pour l'heure c'est le discours de London qui le préoccupe. Il prétend que M. Mackenzie King a bel et bien parlé d'une souscription de \$200,000 par l'intermédiaire du général, souscription qui aurait été remboursée à la demande du chef conservateur.

M. Mackenzie King intervient. Dans son discours de London il n'a pas mentionné un montant de \$200,000. M. Bennett dit que c'est de l'intention de M. Mackenzie King qu'il faut tenir compte à propos des discours de London. Il cite de longs extraits du *Hansard* pour tenter de prouver que c'est bien à la somme de \$200,000 que le chef libéral faisait allusion quand il disait que la Beauharnois avait souscrit à la caisse conservatrice et que cette souscription avait été remboursée non pas tant dans l'intérêt public que dans l'intérêt du parti conservateur.

De gauche à droite et de droite à gauche, on échange des mots. Il est question de fonds particuliers ou individuels, de fonds généraux, de fonds conservateurs. M. Mackenzie King dit qu'il ne veut pas faire de telles distinctions. Que les souscriptions aient été faites à Montréal ou à Ottawa, cela importe peu. Ce qui importe c'est que des contributions aient été faites.

A son tour, M. Mackenzie King cite des extraits des procès-verbaux de l'enquête de la Beauharnois. M. Sweezy a parlé d'une souscription au général McCuaig. M. Griffith, autre représentant de la Beauharnois Power, a fait connaître une souscription de \$10,000 au général McCuaig, d'autres souscriptions à M. Leslie Bell, député conservateur de Saint-Antoine, ainsi qu'à M. Cartier, l'un des organisateurs conservateurs à Montréal. M. Sweezy tenait le général McCuaig pour le percepteur du parti conservateur à Montréal.

M. Mackenzie King affirme que le général McCuaig agissait pour le parti conservateur, qu'il transférait au général McCuaig les fonds qui lui étaient confiés. C'est le général McCuaig, organisateur en chef du parti conservateur, qui faisait ensuite les distributions.

M. Bennett: Il n'y a pas de preuve de cela.

M. Mackenzie King: Devons-nous supposer que le général McCuaig gardait l'argent pour lui?

Le chef libéral entreprend alors de lire de copieux extraits de son discours de London. Il dit qu'il veut s'en tenir là et ne pas faire perdre plus de temps à la Chambre avec une affaire où M. Bennett et lui-même sont les seuls concernés.

M. Bennett recommence des citations. Il tient à faire remarquer que M. Sweezy a bien dit que les souscriptions qu'il a remises au général McCuaig ainsi qu'à Leslie Bell étaient des souscriptions personnelles et non des souscriptions de la Beauharnois.

Le chef libéral remarque à son tour que M. Sweezy a donné des explications du même genre au sujet des sénateurs Raymond et Haydon. Ceux-ci ont reçu des souscriptions personnelles de M. Sweezy et non des souscriptions de la Beauharnois. Et M. Mackenzie King conclut: "Mais cela suffit, je sais que le premier ministre est incapable d'un beau geste."

M. Leslie Bell, député de Saint-Antoine, ajoute un mot: La contribution de \$6,000 qu'il a reçue ne venait pas de la Beauharnois Power mais de M. Sweezy, son ami personnel depuis 1909.

L'affaire n'est pas vidée. M. Bennett a promis de faire naître bientôt l'occasion d'examiner toute la question des souscriptions électorales de la Beauharnois Power. Faisait-il allusion à l'enquête sénatoriale?

L'enquête sur la radio

Pour éviter toute ambiguïté à ce sujet, traduisons simplement la déclaration dont le premier ministre a donné lecture à la Chambre:

"Le conseil privé d'Angleterre a décidé que la radio tombait sous la juridiction exclusive de l'autorité fédérale et le gouvernement peut dès maintenant adopter les méthodes de contrôle qu'il juge être dans l'intérêt du pays."

"Il est manifeste que les moyens actuels d'émissions radio-téléphoniques ne sont pas satisfaisants. Notre population est en droit de s'attendre à quelque chose d'aussi bien que ce qui existe aux Etats-Unis. Cette importante question ne saurait toutefois être réglée sans une enquête préalable."

"Une méthode efficace de radiodiffusion donnerait des revenus considérables et il est évident que la radiodiffusion canadienne doit être dirigée par des Canadiens."

"Le gouvernement dispose déjà du rapport Aird-Prigon qui renferme des informations très utiles. C'est l'intention du gouvernement d'entreprendre une enquête encore plus complète. Un comité peu nombreux de la Chambre sera formé à cette fin."

"Ce comité, aidé par des conseillers techniques, avisera le gouvernement, lui indiquera la meilleure méthode à adopter et devra se prononcer sur les mérites respectifs de l'exploitation privée et de l'exploitation par l'Etat."

M. Bennett n'a pas dit quant l'enquête en question doit s'ouvrir.

La bataille des crédits

Vers la fin de l'après-midi, le ministre du commerce et de l'industrie, M. H. H. Stevens, a présenté ses premiers crédits. Il demandait d'abord une somme de \$594,310 pour les salaires des fonctionnaires de son ministère et pour diverses dépenses contingentes. A ces mêmes fins, une somme de \$678,685 avait été votée l'an dernier. La différence en moins ne provient que de la diminution de dix pour cent dans les salaires car les dépenses contingentes restent ce qu'elles étaient, \$40,000.

C'était la première fois que la Chambre était appelée à voter des salaires réduits. Toute la gauche se met immédiatement à protester et les protestations ne se font que plus vigoureuses quand M. Stevens annonce que le gouvernement n'a pas l'intention de modifier sa décision, dans le sens d'une réduction des salaires selon une échelle variable par exemple. Le ministre laisse simplement entendre que le gouvernement pourrait bien consentir à quelques modifications à propos de la retenue de partie du salaire pour le fonds de pension. Le gouvernement étudie ce point.

C'est de l'extrême gauche, des banquettiers travaillistes, que part l'attaque contre le gouvernement. M. Woodsworth affirme que le comité des subsides — la masse se trouvait alors sous la table — ne peut voter ainsi un crédit qui signifie une réduction de salaires pour tous les employés d'un ministère sans acquiescer par le fait même à la décision que le gouvernement a déjà prise pour tous les fonctionnaires de tous les ministères. En votant un seul crédit de ce genre, n'est-ce pas consacrer le principe? De son côté, le premier ministre a annoncé la décision du gouvernement de pratiquer dans tous les salaires une coupure de dix pour cent; mais il ne s'ensuit pas que toute la députation l'approuve.

Avant de solliciter une approbation indirecte sur un cas particulier, le gouvernement devrait soumettre à la Chambre le projet de loi relatif à la réduction générale des salaires. Il faudra en effet présenter un tel bill pour que la réduction de dix pour cent se fasse légalement. Ce qui est fait, ce sera par la loi du service civil dont l'administration est confiée à une commission.

En disant cela, M. Woodsworth fournissait le thème de tous les autres discours oppositionnistes au cours de ce débat. En des termes différents, les autres orateurs n'ont fait que répéter les mêmes choses. Ont pris part au débat MM. Jean-François Pouliot, député libéral de Témiscouata (il considère que les ministres sont bien mal venus de réduire les salaires après avoir dépensé tant d'argent pour faire restaurer leurs wagons particuliers et après s'être fait attribuer des allocations particulières), Sam Factor, député libéral de Toronto, E.-R. Chevrier, député libéral d'Ottawa, Sanderson, député libéral de Perth, J.-L. Ralston, Charles Stewart, Peter Heenan et Ian MacKenzie, anciens ministres libéraux, Alfred Speakman, député progressiste de Red-Deer, et M. Mackenzie King.

Le chef de l'opposition libérale a annoncé que son parti fera de l'obstruction aux crédits de tous les ministères dès qu'il s'agira de salaires, à moins que le gouvernement ne soumette d'abord à la Chambre son projet de loi relatif à la réduction générale de dix pour cent. C'est là-dessus, dit-il, qu'il convient de prendre d'abord une décision, avant de voter les salaires réduits de tel ou tel ministère en particulier. M. Mackenzie King a laissé entendre que la députation libérale serait disposée à donner son appui au gouvernement, à condition que celui-ci ne veuille pas s'en tenir à une réduction uniforme des salaires. Une réduction n'est peut-être pas inopportune; mais encore faut-il qu'elle soit pratiquée avec bon sens.

DUPUIS

Vaisselle et Verrerie

A PRIX SPECIAUX

Porcelaine blanche

24 articles **.79**

Tasses et soucoupes de porcelaine blanche de bonne qualité. Pratiques pour usage quotidien.

Services à eau

Au complet **1.95**

Beau verre transparent pour eau ou citronnade. 1 pot bombe et 6 verres vert pâle. Le tout dans un cabaret en rotin avec anse au centre.

Services à assaisonner

Au complet **.39**

Porcelaine japonaise peinte à la main. Bordure beige et lustrée. Pratique pour centre de table.

Assiettes à sandwiches

Chacune **.65**

En verre rose pâle légèrement taillé. Forme ronde ou octogone, anse au centre. Délicats motifs.

Porcelaine peinte

7 articles **.89**

Services à sandwiches, à gâteaux à crème, à desserts en porcelaine peinte de fleurs sur fond lustré avec bordure.

Jolis verres

La douzaine **.39**

Verres à eau ou à liqueurs douces en verre clair fin optique à l'intérieur. Base étoilée.

DUPUIS — au troisième — Demontigny

Dupuis Frères

J.-N. DUPUIS, prés. honoraire ALBERT DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.p. et dir. gén. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Plateau 5151 Local 202

Aux uns et aux autres, M. Stevens a répondu qu'il ne s'agit pas pour le moment de radier la décision du gouvernement à propos de la réduction de dix pour cent dans les salaires, mais simplement de voter de l'argent à un ministère pour lui permettre de rencontrer les frais de son administration. Il ne sera pas question de ratifier un principe tant qu'un bill des subsides n'aura pas été présenté pour couvrir tout ou partie des crédits ministériels ou encore tant que le bill du gouvernement à propos de cette réduction ne sera pas soumis à la Chambre.

M. Stevens ne devait pas s'en tenir à si bon marché. Les gens de la gauche l'ont tellement harcelé de questions, lui ont posé tant d'objections, que le ministre de la Justice, M. Guthrie, qui remplaçait le premier ministre, s'est porté à sa rescousse. Et le ministre de la Justice lui-même, un vieux routier de la politique, a dû baisser pavillon. Il a fini par admettre qu'en effet il vaudrait mieux présenter d'abord le bill ratifiant la décision du gouvernement de réduire tous les salaires de dix pour cent.

M. Guthrie s'est engagé à soumettre le point au chef du gouvernement et il a demandé que le comité des subsides rapporte simplement progressivement ce qui s'est fait. Comme onze heures allaient sonner, la Chambre s'est immédiatement ajournée.

Dans l'après-midi, un certain nombre de crédits, non pour des salaires, mais pour des travaux divers, ont été votés au ministère des travaux publics, M. Stewart. Celui-ci a obtenu par exemple \$743,140 pour des édifices publics de la province de Québec.

L'enquête du Sénat

L'enquête sénatoriale sur les actes des trois sénateurs impliqués dans le rapport de l'enquête parlementaire tenue l'an dernier sur les affaires de la Beauharnois Power commença pour de bon, le mercredi, 2 mars, à 11 heures du matin, c'est-à-dire jusqu'en lendemain de la rentrée du Sénat, fixée au 17 mars. Il est entendu cependant qu'à partir du 2 mars l'enquête se poursuivra sans interruption. D'ici là les membres du comité auront loisir de prendre connaissance de la preuve qui a été faite à l'enquête parlementaire de l'an dernier.

Le comité acquiesce à une suggestion du sénateur Béique. Me Aimé Geoffrion, avocat de Montréal, sera le premier témoin entendu à la séance du 2 mars. M. Geoffrion est membre du conseil d'administration de la Beauharnois Power.

Emile BENOIST

Les albums d'Henri Julien

L'une des séries est déjà épuisée

Nos clients ont fait si bon accueil aux albums du grand artiste canadien, Henri Julien, que l'une des séries, l'édition reliée toile, est déjà épuisée. Il reste, cependant, l'édition brochée et l'édition reliée cuir souple. Dans ces beaux volumes sont reproduits les compositions et des croquis de l'artiste. Ils furent publiés en 1916 par le comité Henri Julien sous la présidence honoraire de sir William Van Horne et la présidence active de sir Hugh Graham, (depuis, lord Atholstan). On y trouve un historique de l'album et des articles d'appréciation sur l'art et la personnalité de Julien.

Ces volumes, papier couché, format 10 1/2 x 14, ont plus de 200 pages et pèsent 5 livres aux environs.

L'Album broché, \$5.00 au comptoir; \$5.50 par la poste. L'Album relié cuir souple, \$10.00 au comptoir; \$10.50 par la poste.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430 Notre-Dame est, Montréal.